

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

PROJET

VILLE DE NEUCHÂTEL

CONSEIL GÉNÉRAL

VINGT NEUVIEME SEANCE
(de relevée)

Lundi 18 décembre 2006, à 19h30,
à l'Hôtel de Ville

Présidence de M. Nicolas de Pury (popvertssol), président.

Y compris le président, 35 membres sont présents: Mmes et MM. Jean-Charles Authier (lib), Jean-Pierre Baer (soc), Sandra Barbetti-Buchs (popvertssol), Steven Bill (udc). Amélie Blohm Gueissaz (lib), Béatrice Bois (soc), M. Christian Boss (rad), Sébastien Bourquin (popvertssol), Marc-André Bugnon (udc), José Caperos (lib), Gérald Comtesse (lib), Jonas de Pury (lib), Patricia de Pury (soc), Jean Dessoulavy (rad), Daniel Domjan (rad), Thomas Facchinetti (soc), Anne Frédérique Grandchamp (udc), Frédéric Guyot (udc), Maria-Angela Guyot (udc), Pascal Helle (popvertssol), Blaise Horisberger (popvertssol), Marie-France Joly (soc), Bernard Junod (popvertssol), François Konrad (popvertssol), Philippe Loup (soc), Raymond Maridor (soc), Sabri Mermer (soc), Blaise Péquignot (rad), Anne-Dominique Reinhard (soc), Didier RoCHAT (soc), Fabienne Spichiger (rad), Nathalie Steullet Wintgens (soc), Cristina Tasco (soc), Raymonde Wicky (soc).

Excusés : Mme et MM. Laurence Gauchat (soc), Olivier Arni (soc), Jocelyn Fragnière (popvertssol), David Wintgens (soc), Philippe Ribaux (lib) et Richard Tiépo (soc).

Le Conseil communal était représenté par M. Daniel Perdrizat, président, (popvertssol), Mme Françoise Jeanneret (soc), M. Antoine Grandjean (lib) et M. Pascal Sandoz (rad).

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

Mme Valérie Garbani, vice-présidente, (soc), est excusée.

ORDRE DU JOUR

Rapports du Conseil communal

06-023

Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit pour l'implantation de conteneurs enterrés destinés aux ordures ménagères et réponse au postulat 03-501 « pour une intensification de la récolte des déchets dans les quartiers ».

06-020

Rapport du Conseil communal concernant l'extension de la carrière de la Cernia, accompagné d'un plan d'extraction et de remblayage et la constitution de droits de superficie.

06-016

Rapport du Conseil communal concernant le plan d'aménagement de Chaumont et la modification du plan d'aménagement communal relative à Chaumont, ainsi qu'à la gestion des ZP2 et des OP.

Autres objets

04-503

Postulat du groupe pepecosol, par M. Sébastien Bourquin (non inscrit) et consorts, relatif à la généralisation des zones bleues.

05-401

Proposition de M. Blaise Péquignot et consorts, concernant le parcage sur la place de stationnement des Jeunes-Rives.

05-502

Postulat du groupe UDC, par M. Marc-André Bugnon et consorts, intitulé : *"Ouverture des marchés de l'électricité : pour une équitable et harmonieuse baisse des prix sur le territoire communal, notamment en faveur des PME et des ménages privés"*.

05-402

Proposition des groupes libéral et radical, par M. Pierre Aubert et consorts, relative à une modification du Règlement général pour une simplification de la procédure d'adoption des motions et postulats.

05-503

Postulat des groupes radical et libéral, par M. Christian Boss et consorts, intitulé «Pour une politique d'entretien responsable et durable du domaine public».

06-301

Motion du groupe popvertssol, par M. Blaise Horisberger et consorts, concernant la révision des plans d'alignement.

06-501

Postulat du groupe socialiste, par M. Didier Rochat et consorts, intitulé « Pour une simplification des démarches administratives ».

06-502

Postulat des groupes libéral et radical, par MM. Jean-Charles Authier, Christian Boss, concernant la mise en valeur de la zone piétonne (déposé le 3 juillet 2006).

06-503

Postulat du groupe UDC, par Mme Maria Angela Guyot et consorts, concernant le recensement des terrains dont la Ville est propriétaire, intitulé "Recensement des terrains à bâtir, en zone mixte ou en zone agricole appartenant de la Commune de Neuchâtel : état des lieux", (déposé le 3 juillet 2006).

06-604

Interpellation des groupes radical, popvertssol, libéral, socialiste, par Mme Fabienne Spichiger et consorts, concernant l'accueil parascolaire des 4-12 ans au CVE du Carambole (déposée le 18 juillet 2006).

06-302

Motion du groupe libéral, par M. Philippe Ribaux et consorts, concernant le guichet virtuel de la Ville (déposée le 30 août 2006).

06-605

Interpellation de Mme Amelie Blohm Gueissaz et consorts, concernant la rentabilité des bâtiments du patrimoine financier.

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

06-606

Interpellation de Mme Amelie Blohm Gueissaz et consorts, concernant les appartements à loyer modéré.

06-303

Motion de M. Didier Rochat et consorts, concernant les prestations de retraite pour anciens conseillers communaux.

06-402

Proposition de M. Blaise Péquignot, au sens de l'art. 32 du Règlement général, visant à la modification des art. 22 et 23 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel du 17 mai 1972 (traitement diligent de l'ordre du jour).

Neuchâtel, le 5 décembre 2006

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Daniel Perdrizat

Le chancelier,

Rémy Voirol

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

1
06-023

**Rapport du Conseil communal au Conseil
général concernant une demande de crédit
pour l'implantation de conteneurs enterrés
destinés aux ordures ménagères et
réponse au postulat 03-501 "Pour une
intensification de la récolte des déchets
dans les quartiers"**

(Du 18 octobre 2006)

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

M. Gérald Comtesse, porte-parole des groupes libéral et radical, déclare :

- Dans leur majorité, les groupes libéral et radical approuveront le rapport du Conseil communal concernant l'implantation générale des conteneurs à ordures ménagères enterrés. En effet, il nous semble que la solution envisagée par le Conseil communal soit positive, surtout au vu des résultats de l'expérience pilote du quartier des Beaux-Arts, qui semble avoir bien fonctionné et trouvé satisfaction auprès des usagers. De plus, le travail des employés de la voirie s'en trouvera facilité et la Ville devrait réaliser des économies.

Nous avons toutefois quelques remarques à faire et à poser quelques questions. Sur le plan financier d'abord : si le prix du conteneur, estimé à 9'500.- paraît réaliste, les 5'000.- de travaux de génie civil ne sont-ils pas trop optimiste dans leur estimation? On s'est basé sur l'expérience des Beaux-Arts avec des terrains sans roches et une urbanisation relativement moderne. Mais qu'en sera-t-il dans d'autres parties de la ville, où on pourrait se trouver sur des terrains plus difficiles à creuser? Et à propos de terrain, est-ce que la place pour enterrer les conteneurs sera toujours disponible sur des terrains publics ou devra-t-on, le cas échéant, empiéter sur des terrains privés ?

Concernant les finances encore, le rapport n'est pas très clair au sujet des frais d'entretien des conteneurs, ni sur le coût de l'îlotier vert. Il aurait été intéressant de mentionner ces éléments, même si ceux-ci doivent être couverts par les taxes et nous aurions souhaité plus de transparence sur ce chapitre, d'autant que nous craignons, à l'avenir, une augmentation de celles-ci qui semblent déjà être particulièrement élevées et mal supportées par une partie de la population, comme le prouvent des réactions récentes.

Sur un autre plan, qu'a-t-on prévu pour les personnes âgées ou à mobilité réduite qui ne pourront se rendre au conteneur avec leurs poubelles? On a aussi vu que, dans le rapport, et particulièrement dans les plans agrandis de certains quartiers, les conteneurs sont assez loin de certains immeubles, surtout là où les rues sont en pente, par exemple, rue du Château. Enfin un mot des commerçants qui, évidemment, sont responsables de l'évacuation de leurs déchets. Ils peuvent bien sûr les amener à la déchetterie ou mandater des privés pour les enlever. Ces solutions sont coûteuses en temps et en argent et nous nous demandons si nous ne sommes pas en train de réduire d'avantage l'intérêt de tenir un magasin en ville. D'un côté on parle

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

d'engager un city-manager pour rendre le centre-ville attractif et, d'un autre côté, on complique la vie des commerçants. Pourrait-on imaginer une solution pour les aider à l'évacuation de leurs déchets ? Une question encore concernant Chaumont. Y a-t-on prévu quelque chose, le plan s'y étendra-t-il? Nous accepterons le classement du postulat 03-501.

M. Frédéric Guyot, porte-parole du groupe udc, déclare :

- Le groupe udc remercie le Conseil Communal pour ce rapport qui tendrait à nous indiquer que la Ville est en passe d'aller dans le bon sens avec ce rapport et pour une gestion saine des déchets. L'udc est convaincue de la nécessité de rationaliser les opérations liées aux déchets et, partant, de rationaliser, par la même occasion, les services communaux, si ces opérations amènent des économies structurelles réelles, avérées, chiffrées et ayant une portée de longue durée. L'udc est aussi convaincue que la situation actuelle pose certains problèmes et la vision des endroits destinés aux dépôts de verre, papiers dans les containers, est très souvent, voirE déjà trop souvent chaotique. Pour illustrer ces propos, sur vos pupitres, des photographies, prisent hier soir, illustrent à souhait nos propos. Cette situation mise en exergue par ces clichés n'est pas isolée dans le temps, ni dans les endroits. Comme vous pouvez vous imaginer, notre approche, initialement optimiste, a un revers de médaille et pas des moindres : Tout un programme !

Sur un plan opérationnel, ce changement d'habitude, sur le papier noirci de ce rapport, est une bonne chose. Dans cet écrit, nous entendons à nouveau que le site de Plaines-Roches est très fréquenté. Nous ne pouvons qu'en féliciter la Commune. Nous ne nous attendions pas à moins. Nous tenons à relever ici la qualité des services rendus, de l'accueil, de la serviabilité et de la souplesse des employés sur site. Nous les félicitons.

Par contre, ce constat nous amène à une réflexion de fond : les gens qui, actuellement, trient leur déchets, qui utilisent les bennes à verre, papiers ou autre et qui se rendent à Plaines-Roches, sont des personnes responsables, avec un niveau de citoyenneté dans la moyenne ou en dessus de cette moyenne. Ces gens-là ne nous posent aucun problème. Dans l'absolu, ils ne verront quasiment rien au changement prévu avec ce rapport, si ce n'est un prolongement de la promenade matinale avec le chien ou un départ anticipé pour aller travailler. Il y aura probablement un aspect financier, mais nous y reviendrons plus loin. Par contre, les citoyens qui pratiquent le dépôts des ordures à la sauvage, sur rue, mais

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

aussi aux abords de site de tri, ces gens-là, nous nous demandons très sérieusement s'ils seront en mesure de comprendre la portée pratique du présent rapport, envers la nécessité d'avoir une ville propre et du respect de certaines règles logiques, de comportement civilisés et conforme à notre état de droit. Ce constat est d'autant plus marqué si l'on considère, selon les chiffres de la page 3 du rapport, point 2.2, que, depuis 2001, la population de la commune poursuit sur une tendance d'augmentation et que, parallèlement, il y a une baisse de la production de la masse des ordures à prélever. Vos chiffres et tableaux de la page 4 démontrent aussi une large propension au tri des déchets, minoritaire, certes, mais en augmentation. C'est une bonne chose en soi.

Il y a donc de plus en plus de citoyens, de plus en plus de tri, mais parallèlement de plus en plus de comportements non conformes. Et nous ne parlerons pas des coûts, en tout cas pas tout de suite. La question se pose clairement : quel sera le gain effectif de votre action, face aux agissements, très souvent nocturnes, entre 23h00-03h00, du dépôt sauvage comme constaté de façon quasi quotidienne, par exemple, aux Charmettes, au Mail, et sur vos pages 6 et 7 du rapport, et par rapport à des situations expliquées au point 4? Nous émettons donc de sérieux doutes sur la façon de régler ces problèmes et de la cible concernée par les mesures additionnelles du Conseil Communal. Par exemple, nous nous demandons très clairement comment feront les pandores pour appliquer un nouveau règlement de police pour enrayer le phénomène de la "poubellisation" de nos rues ? En effet, la police fait de plus en plus, mais avec de moins en moins de monde. Nous l'avons vu avec le budget 2007, une baisse significative des postes est au programme.

Le Conseil communal en remet une couche dans les tâches à réaliser, mais on ne se pose pas la question de savoir comment faire appliquer ces nouvelles règles. Ce point ne ressort pas clairement du rapport. On pourrait éventuellement voir un début de solution par la création d'un nouveau poste de gardien vert. Mais, nous reviendrons ci-après sur ce sujet. Autre point opérationnel : les personnes à mobilité réduites. Quelles sont les mesures envisagées par le Conseil communal pour rendre opérationnel le concept des bennes enterrées pour des gens dont la mobilité est réduite, sur un aspect légal et reconnu comme tel, mais qui peut aussi l'être dans les faits? Plus loin, en page 18, on nous parle de carte à pré-paiement, de système électronique pour les débits lors du dépôt de sac. On craint donc, à juste titre, le dépôt sauvage de sac ou d'autre déchets, en provenance d'autres communes, d'autres cantons. Ce système à pré-paiement pourrait déjà nous démontrer l'échec

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

préprogrammé de l'impact attendu du changement du règlement de police et de son application, voire aussi des mesures d'accompagnement proposées par le gardien vert. Ne serons-nous pas confronté à un problème technique de plus avec de l'électronique, soumise à de fortes variations de température? Nous aurions indubitablement une augmentation du coût final.

Passons au domaine structurel. On nous dit baisser les effectifs de la Voirie, mais parallèlement, on crée un nouveau poste de gardien vert. On précise que ce n'est pas tout à fait un nouveau poste. Nous avons peu de détails à ce sujet. La question préliminaire se pose, pourquoi un et pourquoi pas 5 ou 10 gardiens verts? Nous nous posons cette question, car au regard des nombreux problèmes concrets et actuels constatés, mais qui s'avéreront aussi, avec ce futur système, que rencontrera cet employé, il y a fort à parier que sa tâche se résoudra, malheureusement, à mettre les sacs et autres déchets dans les bennes, car déposés à même le sol, par négligence ou simple incapacité pour la personne de faire fonctionner l'installation.

Il en sera réduit à pallier la problématique causée par les gens qui n'observent pas actuellement les règles liées au dépôt de déchets. La question se pose : où est le gain ? Pourquoi un seul poste de conseiller vert ? Ne serait-ce pas un moyen de nous vendre "le produit", pour ensuite revenir, dans 6 mois, avec une demande de crédit supplémentaire pour la création d'autres postes de gardiens verts ? Nous nous permettons cette hypothèse, car dans le domaine de la tactique du salami, la Ville nous y a bien habitué. Poser la question, c'est en fait y répondre!

Toujours dans ce domaine structurel, avec ce nouveau poste de gardien vert. Prenons la commune de Bulle, citée en exemple. Si j'en crois les informations officielles reçues par cette collectivité publique, elle n'a pas créé de poste de gardien vert. Par contre, le démasquage des resquilleurs est systématique par la voirie, ouverture des sacs qui ne sont pas officiels en raison de la taxe au sac. D'ailleurs, cette version de contrôle systématique est confirmée dans le rapport en page 18, point 3.5. A ce titre, il est d'ailleurs dommage que le Conseil Communal n'ait pas mentionné, que Bulle avait justement donné en sous-traitance privée l'enlèvement des déchets en containers enterrés avec un gain à la clé de 30 à 40 % du coût de traitement, tout comme le fait que Bulle n'ait pas créé de poste de gardien vert. Ne serait-il pas possible, en ville de Neuchâtel, de donner ces tâches d'enlèvement à des privés pour que l'économie soit encore plus appréciable ? La Ville y-a-t-elle pensé ? Le

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

dernier point est l'aspect fiscal des ordures ménagères. Pourquoi fiscal ? Parce que, si l'on prend l'historique de l'élimination des déchets et de leur enlèvement, nous nous trouvons une nouvelle fois confrontés à l'explosion des prélèvements fiscaux de toutes sortes, et, d'augmentation des ponctions fiscales, pour l'élimination de ces déchets. En page 30 du présent rapport on peut voir un descriptif qui additionne beaucoup, mais où la notion de subsidiarité, de soustraction ou diminution, n'apparaissent tout simplement pas. C'est très inquiétant. C'est clair que le Conseil communal va nous répondre, qu'il n'y a qu'un prélèvement pour financer le prélèvement et l'élimination des déchets. Nous connaissons cette rhétorique. La question se pose quand même : Où est passée la somme d'argent, dévolue, à l'époque, dans nos impôts, à cette tâche? Il en est de même lorsqu'il a fallu, dans les années 80, passer à une taxe par ménage, taxe au préalable qui reposait uniquement sur les charges d'un loyer payé aussi par le contribuable? Avons-nous perçu une baisse des charges, systématique à cette occasion ? Aucunement!

L'aspect fiscal vient donc, une nouvelle fois en avant, car avec la future taxe au sac, que soutient apparemment le Conseil communal dans ce rapport sur les containers enterrés, alourdira, une nouvelle fois, le budget des ménages. Mais, à Neuchâtel, depuis quelques années, l'udc se bat contre l'augmentation ou la création de nouvelles taxes. Nous sommes à nouveau à la croisée des chemins de l'absurde. C'est une tendance locale, mais aussi une valeur sûre sur le plan cantonal. Ce n'est pas le récent débat au Grand Conseil, au sujet d'une taxe sur l'électricité pour financer le domaine immobilier, dernière trouvaille du Château, qui va nous rassurer. Mais la chasse d'eau aura eu raison de cette ineptie électrique. A quand une taxe sur la production de fumier ou de lisier par les paysans pour financer le RUN ou les Musées ? Avant de nous prononcer sur ce rapport, nous souhaiterions obtenir les réponses à différentes questions.

- Depuis quand exactement, la Ville a instauré la taxe déchets pour les ménages ?
- Quelle a été la diminution des impôts ou respectivement la part dédiée aux déchets, initialement incluse dans les impôts ?
- Il appert que, normalement, les propriétaires d'immeubles sont aussi taxés pour l'enlèvement des déchets ou l'étaient. Si ce n'est plus le cas, depuis quand, pourquoi et où est passé l'argent résultants de ces prélèvements dans les charges des locataires ?
- Très concrètement, que se passera-t-il si une personne dépose une lampe de salon à pied, halogène, à proximité de ces futurs

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

containers? Comment va se régler ce genre de problèmes, au demeurant, très récurant avec le système actuel ?

- A la page 3 du rapport vous mentionnez la possibilité de déposer ses déchets en tout temps. Cette affirmation, si je comprends bien, n'inclut aucune contrainte horaire? De jour, de nuit, le dimanche?
- A la même page, vous mentionnez la possibilité de diminuer les coûts de fonctionnement. En effet, si le volume baisse, le prix final de la tonne brûlée coûtera plus cher! Comment pouvez-vous affirmer une diminution du coût? Pouvez vous affiner votre raisonnement ?
- Quelle sera la baisse de la taxe déchets, immédiatement, dès l'installation de ces containers? Ou alors, à l'introduction de la taxe au sac? Y a-t-il déjà des projections dans ce domaine, ceci en regard notamment de vos indications en page 7?
- Au niveau de la taille des bennes, la "bouche" de chargement. A la vision de la photo, en page 6, avez-vous prévu des containers adaptés ? En effet, à part les sacs que l'on voit sur cette photo, le reste, ne rentrerait pas dans les containers actuellement en place aux Beaux-arts. Qu'en est-il ? L'illustration de la page 1 ne me renseigne pas plus. En effet, l'illustration technique, le plan, ne me semble pas identique à la vision locale dont la photo figure sous numéro 6.
- Au sujet de l'économie à terme de 800'000.--, citée en page 7, serait-il possible de détailler et préciser cette évaluation par rapport à des échéances, un résultat initial, intermédiaire et sur quelle base ?
- En page 8, on nous parle de limiter la dépose de sacs épars en dehors des horaires avec les conséquences que l'on connaît. Cela veut dire que le système n'élimine donc pas totalement, à 98 ou 99% cette problématique et qu'en doublon, vous devez aussi et encore employer des gens pour parer les incivilités. Où se trouvera donc l'économie?
- Ne craignez vous pas que vous allez augmenter les nuisances dues aux déplacements des usagers en voiture qui continueront, soit le soir en sortant faire du sport ou le matin en partant travailler, à aller déposer leur sac dans ces conteneurs ? Ils perdront en proximité par rapport au système actuel. Ne leur demandez donc pas, en plus, de payer une taxe supplémentaire, de porter et d'apporter les ordures, en plus de devoir générer un autre déplacement, à leur frais.
- En pages 14 et 15 on fait état d'une expérience. Je ne conteste pas vos chiffres. Mais il faut bien comprendre que les Beaux-Arts, ce n'est pas Vauseyon, ni les Charmettes, dont vous avez pu voir

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

les photos. Informer, c'est bien, mais faut-il encore que les gens qui sont sensés lire et comprendre puissent s'atteler à respecter ce qu'il leur est expliqué. Ne craignez vous pas que Les Beaux-Arts soient un exemple "top niveau" de la citoyenneté et qu'il embelli, certes, votre projet, mais ne colle pas avec la globalité de la ville de Neuchâtel?

- Pouvez-vous me faire parvenir la totalité des implantations exactes prévues de ces points de prélèvement d'ordures?
- Quel sera le coût total de cet îlotier vert?
- Au vu du nombre de points de ramassage, votre îlotier devra être à plus de 30 endroits simultanément pour y voir que les consignes sont respectées pour pouvoir gérer 450 conteneurs au total. Ca fait beaucoup pour un seul homme.

M. Pascal Helle, porte-parole du groupe popvertssol, declare :

- Ce rapport a nourri une intense discussion et notre position varie entre approbation enthousiaste, refus virulent et perplexité. D'un côté, il y a ceux qui réprouvent le creusement de trous pour bétonner le sous-sol, qui répugnent à engager des dépenses aussi importantes dans la situation actuelle et qui se préoccupent des difficultés d'usage pour les personnes à mobilité réduite. De l'autre, il y a les partisans du projet, qui notent avec satisfaction une simplification des corvées domestiques ainsi qu'un accroissement de la sécurité et de l'hygiène de nos rues. Les deux camps se retrouvent sur deux points : le rapport ne traite pas d'une politique de traitement des déchets. Il ne présente aucune vision sur ce que pourrait être une attitude responsable et prospective sur ce sujet. Il n'indique aucune piste pour une nécessaire intensification de la collecte de déchets triés. En effet, ce rapport ne traite que du ramassage des déchets, en occultant d'ailleurs un point important, le ramassage de l'aluminium. Or, ceci ne nous paraît pas être une difficulté insurmontable, la collecte de l'aluminium pouvant être effectuée dans des conteneurs à fer blanc, ces derniers étant de toute façon triés après coup à l'aide d'un aimant. Nous demandons donc au Conseil communal de nous dire ce qu'il compte mettre en place pour le ramassage de l'aluminium.

Notre position de vote, vous l'avez compris, dépendra des réponses apportées par le Conseil communal aux nombreuses questions encore en suspens. Mais commençons par les points positifs. Nous avons relevé avec satisfaction l'amélioration que ce projet apportera, tant à l'image de notre ville qu'au quotidien de ses habitants. La diminution de kilomètres parcourus par les camions de la Voirie aura également un impact favorable sur l'environnement. Nous saluons également la

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

démarche préconisée par le Conseil communal pour éviter le dépôt sauvage des déchets sur les sites de ramassage. "Améliorer l'éclairage, constituer des cheminements soignés et des parterres de fleurs". Cela nous paraît en effet préférable à l'installation de caméras de surveillance. De même le terme d'îlotier vert sonne agréablement à nos oreilles francophiles, passablement écorchées ces temps-ci. Quelques questions demeurent pendantes.

Le rapport parle du contrôle d'accès aux containers, mais sans préciser le modèle retenu. Nous souhaitons que vous apportiez des précisions sur ce point qui n'est pas anodin. Plus on tracasse le citoyen, plus on complique son quotidien, moins il est enclin à adhérer à un changement d'habitude. La carte de contrôle d'accès sera-t-elle gratuite? Les usagers paieront-ils selon le nombre de sacs déposés ou selon le poids des sacs? Paieront-ils avant, après, au poids, faudra-t-il acheter des sacs surtaxés? Il faudrait également savoir à combien se montent les coûts de fonctionnement liés à l'appareillage, la surveillance, l'entretien et la réparation des appareils qui seront dans les conteneurs et les coûts de gestion de cas. Car si le nouveau système devait coûter plus cher que le système actuel, il faudrait que cela soit clairement établi et quantifié. Au sujet du coût du projet, nous aimerions également que le Conseil communal puisse nous confirmer que les 6,5 millions de francs budgétés ont été comptés large et qu'il n'y aura pas de supplément de crédit. Nous demandons par ailleurs que le crédit inclus le solde d'amortissement des 4 camions à ordures actuels au moment prévu pour le remplacement par les nouveaux camions. Nous souhaitons également savoir quel est le prix, neuf, d'un camion à ordures actuel.

Concernant les économies envisagées, il est vrai que le rapport n'est pas clair. Il faudrait être sûr que le calcul du Conseil communal tient compte de l'amortissement à 10 % et des intérêts passifs du crédit. Il faudrait également savoir à combien se montent les coûts de fonctionnement liés à l'appareillage, la surveillance, l'entretien et la réparation des appareils qui seront dans les conteneurs et, en même temps, les coûts de gestion de ces cartes. Une partie du groupe s'inquiète que les emplacements précis des conteneurs ne soient pas définis dans le rapport. La nature du sol de la ville est très diverse et il n'est pas aussi facile de creuser partout, comme aux Beaux-Arts. On se rappelle que ce problème a récemment coûté un surcoût de 1 million de francs à la Ville lors de la construction d'un stade de football. L'introduction du système de taxe au sac étant prévue, nous aimerions en connaître les coûts et les modalités, du moins dans les grandes lignes. Si d'aventure la quantité d'ordures collectée devait baisser significativement, comme nous le souhaitons, le

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

système de collecte actuel peut être adapté et ses coûts réduits en proportion, tournée plus courte, frais fixes limités. Par contre, le système de conteneurs introduit dans le système des frais financiers fixes beaucoup plus importants, ne pouvant être réduits proportionnellement à la baisse des quantités d'ordures. La collecte du kilo d'ordures deviendrait de plus en plus cher. Et, en cas de taxe au sac au kilo, cette dernière ne cessera d'augmenter et les citoyens payeurs ne verront pas l'effet de leur effort de tri et de réduction des ordures.

Nous aimerions savoir aussi comment sera réglée la question de l'accès aux conteneurs pour les personnes à mobilité réduite? Nous voulons nous assurer que le Conseil communal a prévu une solution qui ne fasse pas supporter des frais à ces personnes. Enfin, la lecture d'un article, paru vendredi 15 décembre dans l'Express et intitulé "Les poubelles de la discorde" laisse penser que le Conseil communal ne prend pas les mesures nécessaires, c'est-à-dire contrôle, amende, pour faire respecter le règlement et faire payer leurs déchets à ceux qui les génèrent. Pourquoi cela devrait-il changer avec le système de conteneurs? Le Conseil communal a-t-il l'intention de résoudre ce problème ou a-t-il choisi de l'enterrer?

Le rapport mentionne, en page 19, une information personnalisée, transmise aux habitants. Pour avoir expérimenté personnellement la mise en place des conteneurs au quartier des Beaux-Arts, je tiens à souligner l'importance et l'efficacité de la visite personnelle d'une fonctionnaire auprès de chaque habitant pour expliquer le système mis en place. Je ne peux qu'engager la Ville à renouveler cette action, parallèlement à l'envoi de circulaires et je profite de l'occasion pour informer les membres de ce Conseil que le quartier des Beaux-Arts est multiculturel et qu'il n'a pas un taux de culture différent des autres quartiers de la ville. Enfin, nous ne sommes pas contre le progrès technique, mais nous tenons à rappeler qu'on peut supprimer les postes, mais les hommes restent. Les métiers disparaissent, mais ceux qui les réalisaient doivent pouvoir être employés à d'autres tâches. Certes, le Conseil communal a été attentif à ne pas effectuer de licenciements, mais, à long terme, nous souhaitons que la Ville conserve des emplois destinés à ceux qui n'auraient pas de qualification particulière, mais qui n'en méritent pas moins de participer au monde du travail. Enfin, au sujet de l'environnement, en application du principe du développement durable, le Conseil communal devrait quantifier l'énergie grise et la pollution liées à la mise en place du système afin d'estimer combien d'années de fonctionnement seront nécessaires pour compenser ces pollutions et consommations d'énergie, par les économies éventuelles du

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

nouveau système. Permettez-nous encore une suggestion pour les gérants d'immeubles et pour celle de la Ville. En cas d'acceptation de ce rapport, la disparition des conteneurs d'immeubles, que le nouveau système amènera, crée de nouvelles places pour les vélos. Nous attendons les réponses du Conseil communal pour nous déterminer.

M. Didier Rochat, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Les années passent et les modes de vie changent. Les déchets deviennent une des plaies de notre société de consommation. On achète, on jette, on incinère et on recommence ce cycle sans fin, fruit de la soi-disant croissance et de la prospérité; au détriment de toute logique écologique et sans regard pour la moitié de l'humanité qui se sacrifie pour nous offrir, monde civilisé, le meilleur de ses ressources naturelles. Cachons donc vite ces déchets que nous ne saurions valoriser et qui encombrant notre vue. Offrons au dieu Molok ce qui lui appartient, cette divinité vorace et réputée pour manger ses propres enfants... Vous l'aurez compris, le présent rapport nous confronte à nos croyances en la modernité. On n'arrête pas le progrès, c'est ce qu'on nous a toujours enseigné. La vraie question, la voici : doit-on abandonner les bonnes vieilles méthodes de travail qui ont rythmé notre quotidien pendant des décennies au profit d'outils aussi modernes aussi performants soient-ils? Et surtout, à quel prix? Est-il vraiment avantageux de remplacer un système de collecte des déchets, bien pratique et bien accepté par toute la population, par un autre, soi-disant plus propre et dans l'air du temps? Est-ce le bon moment d'investir 7 millions de francs dans des fosses à déchets, alors que les finances communales sont fragilisées, et qu'en parallèle, d'autres investissements sont gelés faute de moyens? Pensons aux bâtiments communaux qui ont un urgent besoin d'être rafraîchis ou encore à l'état souvent piteux de nos routes et places publiques sans compter les nombreux graffitis décriés ces dernières semaines par les médias.

Le groupe socialiste a mené un débat nourri et contrasté au sujet des propositions formulées par le Conseil communal. Il se réjouit de l'accueil que la population a réservé à la déchetterie de Plaines-Roches et de l'augmentation de la quantité de déchets recyclés en ville. Il se félicite également pour la réponse apportée, dans le présent rapport, par le Conseil communal, au postulat socialiste déposé en relation avec la création de la déchetterie, en particulier :

- La création du poste d'îlotier vert comme demandé dans le postulat.

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

- L'élargissement des catégories de déchets récupérés dans les centres de collecte des quartiers.

A ce titre, il se demande toutefois pourquoi aucun emplacement n'a été prévu en ville pour récupérer l'aluminium. Quant aux conteneurs enterrés, les avis du groupe sont très contrastés. En effet, l'établissement d'une liste des avantages et des inconvénients ne permet pas de faire basculer la balance de façon indiscutable d'un côté ou de l'autre. Prenons les différents points les uns après les autres.

Si on se place du point de vue de la clientèle :

Si les habitants doivent se déplacer en voiture pour déposer leurs sacs poubelle dans les conteneur les plus proches, vous en conviendrez, le pari est raté. Comment feraient les personnes âgées non motorisées qui se verraient contraintes de porter sur des centaines de mètres leur sac poubelle? Par conséquent, le principal critère d'appréciation pour le sujet qui nous occupe est la distance entre le domicile et le lieu de récolte. Le Conseil communal propose d'installer ces conteneurs tous les 100 à 150 mètres. Cela nous paraît être un maximum à respecter. Le Conseil communal peut-il s'engager à ne dépasser en aucun cas la distance préconisée ? Nous reconnaissons volontiers que la liberté offerte à l'usager de choisir le moment le meilleur pour sortir ses déchets peut être perçue comme un avantage, en particulier pour les familles nombreuses et les personnes facilement en déplacement. Cet élément ne compense toutefois pas les inconvénients de la nouvelle distance à parcourir.

Du point de vue de la population:

La solution permettant de cumuler les avantages consisterait à installer des conteneurs enterrés à certains emplacements, par exemple des déchetteries de quartier, tout en maintenant la récolte à domicile.

Du point de vue financier :

La Commune cherche à faire des économies dans tous les domaines et estime qu'à terme 800'000.- francs pourront être épargnés par année avec le projet qui nous est soumis. Toutefois, l'investissement immédiat est considérable et le retour sur investissement suffisamment vague pour paraître invraisemblable. Si l'on tient compte des charges courantes et des amortissements, le Conseil communal peut-il nous dire à partir quelle année les comptes deviendraient bénéficiaires pour la taxe

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

déchets et de combien? La rentabilité du projet ne nous semble pas acquise, ce d'autant plus que la future taxe au sac compliquera significativement le mode de gestion de ces conteneurs. Comment le Conseil communal arrive-t-il au chiffre de 800'000.- d'économie par an? A partir de quelle année les économies permettront-elles de faire baisser le prix payé par la population pour l'élimination de ses déchets et de combien de francs par habitant?

Du point de vue de l'image de la Ville, le rapport est assorti de photos peu représentatives sur l'état de quelques rues regorgeant parfois de déchets en tous genres. Le Conseil communal pense-t-il sérieusement que les conteneurs enterrés permettront d'éviter les situations telles que présentées, qu'ils résoudre tous les problèmes en matière de récolte des déchets et qu'ils seront à même de changer l'état d'esprit de certains habitants et commerçants peu regardants?

Du point de vue du personnel, le raisonnement est encore plus problématique. Le dossier proclame la volonté du Conseil communal de faire des économies en supprimant des postes de travail peu valorisants, partant du principe que ces emplois étaient pénibles et nuisibles pour la santé. Le rapport reste toutefois muet sur l'avis des personnes concernées et sur ce qu'en pensent les associations de personnel. Le Conseil communal peut-il nous donner des précisions sur ce point? Peut-il nous dire si les sonneurs sont un personnel stable ou si la Ville doit souvent faire appel à du personnel auxiliaire pour effectuer ces tâches? Quel est actuellement le taux de rotation parmi les sonneurs? Et finalement, combien de postes de travail devraient être supprimés à terme?

A ces quatre problématiques de base s'ajoutent encore d'autres questions que nous nous posons:

- Est-il possible d'installer des conteneurs dans tous les quartiers, peu importe leur déclivité ou le nombre d'habitants, Chaumont compris? Ou bien le Conseil communal admet-il qu'il coexistera, à terme, sur le territoire communal l'ancien et le nouveau système?
- Comment le coût de 14'500 francs par conteneur a-t-il été calculé? La topographie pentue de notre commune, ainsi que les infrastructures en sous-sol, et qui, pour certaines, devront probablement être déplacées, canalisations, conduites en tous genres, ne sont-elles pas susceptible de renchérir considérablement le coût du projet, sans compter les rochers dont nous avons également parlé?

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

- Sur quelle base le Conseil communal choisira-t-il les emplacements définitifs des conteneurs? L'exemple figurant dans le rapport nous a en effet laissé songeurs. Sur les plans du centre-ville, il semblerait que la place autour de la Fontaine de la Justice hébergera 6 conteneurs. Est-ce réaliste?
- Comment le Conseil communal va-t-il minimiser le problème posé par les odeurs en plein été, et en particulier dans les lieux bien fréquentés?
- Une fois la taxe au sac introduite, comment les conteneurs feront-ils la différence entre un chargement de cartons, des sacs de 35, 60 ou 100 litres?
- Le Conseil communal peut-il nous donner quelques informations complémentaires concernant les cartes d'identification personnalisées qu'il désire introduire? Les personnes devront-elles systématiquement déposer leurs déchets en s'identifiant, et seulement dans des bennes attribuées au quartier? Quelles sont les garanties en matière de protection des données?
- Les risques en matière de sécurité ont-ils été évalués; par exemple le risque que des enfants puissent tomber dans les conteneurs?
- Combien la Ville a-t-elle dû payer pour éteindre et remettre en état le conteneur qui a brûlé aux Beaux-Arts cet automne? Le budget prévisionnel tient-il compte des déprédations qui seraient à supporter par la Ville, nouvelle propriétaire des conteneurs qui, jusqu'à présent appartenaient aux privés ?

Le groupe socialiste estime prématurée la volonté du Conseil communal de généraliser le système des Molok sur le territoire communal. Il n'est en effet pas favorable d'augmenter l'endettement de la Ville alors que les taux d'intérêt repartent à la hausse et que la situation financière ne s'est pas stabilisée. De plus, la plupart des habitants ne comprennent pas que la Ville, d'une part, facture ses prestations avec une rigueur sans précédent, diminue ses subventions aux organisations locales, et, d'autre part, s'engage dans des dépenses somptuaires.

Le Conseil communal a-t-il vraiment exploré toutes les alternatives possibles ? N'existe-t-il pas des solutions plus économiques ? Nous pensons par exemple à des hangars avec des bennes à roulettes ou d'autres pistes à explorer. Notre groupe estime que la phase pilote aux Beaux-Arts n'est pas représentative pour le reste du territoire : les rues sont larges et spacieuses, le terrain est plat et la population dense. La généralisation de cette expérience, par conséquent, nous paraît hasardeuse et coûteuse. De plus, avant d'envisager une généralisation d'une pareille ampleur, il nous semble indispensable d'associer les

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

organisations de quartier à la réflexion. Comme en matière de stationnement, la clause du besoin, objectif et reconnu par les habitants, devrait être un élément décisif pour tout élargissement des zones concernées. Par conséquent, nous allons proposer des **amendements** aux projets d'arrêté 1 et 2 en réduisant le crédit global et en proposant que le Conseil communal progresse par étapes. Nous demanderons qu'il poursuive ses expériences en équipant prioritairement le Centre-ville ainsi qu'un quartier périphérique avec une structure moins favorable que les Beaux-Arts, par exemple le secteur de Puits-Godet/Acacias, secteur plus en pente, avec des rues plus étroites, pourquoi pas avec des rochers. Nous désirons que le Conseil communal prenne ensuite un temps de réflexion d'environ deux ans à la suite duquel il reviendrait avec un nouveau rapport évaluant les expériences, les alternatives et prévoyant l'étape suivante. Le crédit que nous voterons comprendra également les 450'000 – francs prévus à la page 27 du rapport pour financer les améliorations nécessaires à la déchetterie de Plaines-Roches ainsi que dans les déchetteries de quartier.

En conclusion et à la suite de toutes ces remarques et questions, vous aurez compris que le groupe socialiste est très partagé, voire défavorable au projet proposé. Il attend toutefois les réponses du Conseil communal avant de trancher définitivement. Il désire également connaître le coût pour une installation de conteneurs limitée aux deux secteurs précités, c'est-à-dire les secteurs 4 et 31. Une fois satisfait des réponses obtenues, la majorité du groupe acceptera de prolonger les expériences en matière de conteneurs enterrés et votera les arrêtés amendés avec un budget réduit d'environ trois quart. Dans le cas contraire, la plupart refuseront tout simplement le crédit proposé. Par contre, nous accepterons, si nous allons dans ce sens, de classer le postulat puisqu'il a été répondu à la plupart des questions qu'il contenait.

Mme Raymonde Wicky ajoute :

- Le porte-parole du groupe socialiste a indiqué des membres ne voteraient pas ce rapport, même avec les amendements qui seraient proposés. La raison principale est en fait liée à la suppression de postes, peu ou pas qualifiés dans le service public. Nous ne parlons pas ici de licenciements. Nous avons bien compris que les personnes en place actuellement ne perdraient pas leur travail, que c'est le jeu des départs naturels et le transfert dans d'autres postes, ou la prise en charge momentanée d'autres tâches, qui sera de mise. Cependant, en supprimant des postes peu ou pas qualifiés, la Ville met le doigt dans une spirale qui risque de lui coûter plus cher que cela lui rapportera.

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

Supprimer de tels postes ne supprime pas les personnes peu ou pas qualifiées, heureusement d'ailleurs, mais qui sont à la recherche d'un emploi. Déjà dans l'industrie privée, il existe de moins en moins de places de travail pour ces catégories de personnes. N'oublions pas, par ailleurs, que la politique salariale de la Ville fait qu'il n'y a pas de travailleurs pauvres qui y oeuvrent. De tous côtés, on parle de créer ou de recréer, voire même d'inventer des postes de proximité. En voici quelques-uns de ces postes dans la Voirie et plutôt que regarder ces travaux de l'extérieur en disant qu'ils sont sales et pénibles, voire dévalorisants, demandons plutôt aux personnes qui les occupent ce qu'elles en pensent. Un récent travail, mené par un étudiant en ethnologie, sur une commune de Suisse romande proche d'ici montre aussi la fierté qu'ont ces travailleurs de contribuer à nettoyer et maintenir propre la ville. Et les discours qu'ils tiennent sont aussi de l'ordre de la performance, du désir de participer à une tâche collective, tout en fustigeant le comportement bien peu citoyen des citoyennes et citoyens des villes.

Faire des économies sur le personnel, supprimer des postes et retrouver aux Services sociaux des personnes peu ou pas qualifiées, soit qu'elles ne trouvent pas d'emplois, soit qu'elles ne sont pas suffisamment payées et qui deviennent ainsi des travailleurs pauvres? La Ville a-t-elle examiné cette question? Rien n'est dit dans ce rapport. Il n'y a pas l'ombre d'une réflexion. On supprime des emplois fixes. On veut envoyer les citoyennes et citoyens à mobilité réduite vers l'atelier Phénix. Mais qui va payer l'atelier Phénix et qui va travailler? Des personnes dans une situation précaire qui n'ont pas de garantie à long terme et qui ne sont pas rémunérées comme le sont actuellement les employés de la Ville. Voilà pourquoi, principalement car il y a d'autres raisons, un certain nombre de personnes s'opposeront à ce rapport. Cela nous semble suffisamment important pour le faire. Par ailleurs il se trouve que j'étais dans une ville, Séville en l'occurrence, où il y a des conteneurs enterrés. Je fais circuler ces photos. Elles montrent bien que le système de conteneurs enterrés fait que les sacs poubelle s'entassent simplement autour des conteneurs. Il n'y a guère de différence avec les photos prises par l'udc. Tout le monde peut d'ailleurs aller déposer son papier à peu près à n'importe quelle heure, s'en débarrasser quand il le veut. Il n'empêche que la situation reste la même et qu'il convient plutôt de réfléchir aussi à cet aspect.

Mme Amélie Blohm-Gueissaz intervient :

- Je ne pourrai pas me joindre à l'avis positif exprimé sur les rangs radical et libéral. J'aimerais encore des explications du Conseil communal à propos des frais d'exploitation car il ne faut pas oublier qu'il y a deux semaines, tout le monde dans cette salle, regrettait la situation serrée des finances de la Ville. Il s'agit ici de 7 millions de francs et je ne vois pas d'urgence pour ce projet. Il est intéressant, mais, à mon avis, il peut tout à fait attendre quelques années jusqu'à ce que les caisses de la Ville soient remplies. En ce qui concerne les frais d'exploitation, j'ai cherché les chiffres et je regrette qu'il n'y ait pas un vrai budget. On parle d'une économie à terme de 800'000 francs. Les amortissements se montent presque à 700'000 francs. Si on calcule un intérêt à 2,5 % cela fait 175'000 francs. Nous sommes donc déjà au-dessus de 800'000 francs et, comme cela a été dit par d'autres, nous n'avons même pas calculé les frais d'entretien des conteneurs et les frais d'informatique pour gérer ce nouveau système et je ne parle même pas de l'îlotier vert. J'ai peur que, dans l'exploitation, cela coûtera plus cher à terme et je crois que dans l'état actuel de nos finances, nous ne pouvons pas nous offrir ce luxe pour l'instant.

M. Jean Dessoulavy remarque :

- A propos du questionnaire dont le Conseil communal parle en page 16 du rapport, peut-on nous dire, au sujet du tableau qui figure en page 15, où on constate effectivement le haut degré de satisfaction des habitants du quartier, c'est bien avec plus de 90 %, mais si on les regarde d'un peu plus près, on voit qu'il y a un petit bémol. Un habitant sur 10 se plaint de l'information. Sur l'amélioration de l'image du quartier, il semble que 10 % des sondés ne sont pas satisfaits de l'amélioration de l'image du quartier. Le Conseil communal a-t-il analysé pourquoi car, au vu de l'extension du projet, il est capital d'avoir un degré d'information de qualité? En effet puisque les Beaux-Arts sont une expérience pilote, on ne peut guère mettre de côté ces 10 % qui, dans un quartier où il y aurait peut-être plus de difficultés avec ces ramassages, cette concentration dans les conteneurs pourrait passer à 30 % voire 40 %. J'aurais donc bien voulu que le Conseil communal nous donne plus d'information sur ce qu'il y avait dans les réponses au questionnaire.

Peut-on savoir combien d'habitants des Beaux-Arts ont été sondés, quel pourcentage cela représente-t-il? Le Conseil communal peut-il nous donner plus de précisions au sujet des habitants qui ont répondu? Il faudrait au moins savoir si les gens qui ont répondu sont plus du côté du

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

nord ou du sud du quartier. Cela serait intéressant puisqu'il ne s'agit pas du même niveau socio-économique au sein de ce quartier. Enfin, le Conseil communal est-il d'avis que le taux de réponse est représentatif? Sait-on comment ont réagi les personnes à mobilité réduite qui ont répondu à ce questionnaires? La distance maximale de 150 mètres leur a-t-elle posé un problème majeur? Au sujet de la communication, nous nous félicitons d'apprendre, en page 22 du rapport, que le Conseil communal à l'intention d'offrir des prestations plus larges pour les déchets triés. Pour présenter ces nouvelles prestations, le Conseil communal a-t-il pensé à améliorer sa stratégie de communication? Non pas qu'elle soit mauvaise, mais dans un tel dossier, la stratégie de communication doit vraiment être très bonne. Certains d'entre nous ont pensé que le Conseil communal pourrait utiliser les arrêts de bus pour lesquels les affiches ne sont plus gérées par Publicitas et ainsi en profiter pour sensibiliser les consommateurs à la nécessité du tri. Si je me souviens bien, lors de notre dernière séance, nous avons vu qu'au budget, il y avait un poste de 100'000 francs que le Ville devait prendre en charge, justement parce que certains abris de bus ne sont plus sous contrat publicitaire. On pourrait y lancer ce genre de campagne de communication. Pourquoi ne pas utiliser des dessins d'enfants pour faire passer un message qui, en collaboration avec une entreprise de publicité, se permettrait un produit final attractif?

Par rapport au postulat 03-501, je trouve qu'il y a une observation à faire. Il propose, entre autres, que la Commune assure un ramassage élargi à domicile pour le papier et certains déchets encombrants. Le Conseil communal estime qu'un tel ramassage est déraisonnable. Mais, a-t-il envisagé de collaborer, par exemple avec les écoles, pour que les écoliers viennent prendre le carton au domicile des gens? Un tel service aurait deux avantages. Il permettrait aux écoliers de se sensibiliser à la nécessité d'améliorer la récupération et leur permettrait de gagner un petit peu d'argent. Deuxième avantage, il fournirait un complément à la benne et à la déchetterie. Il pourrait être assuré, par exemple, deux fois par mois. Le Conseil communal a-t-il envisagé une telle collaboration avec les écoles?

M. Blaise Horisberger ajoute :

- J'aimerais revenir sur la question de la collecte des déchets à domicile. J'ai découvert récemment, dans une brochure qui s'intitule "Forum déchets" et j'encourage le Conseil communal et les Travaux publics à s'abonner à cette brochure extrêmement instructive. J'ai donc trouvé un exemple concernant le mode de collecte des déchets et son impact sur

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

l'environnement. C'est, en l'occurrence, la question des émissions de CO₂. La revue donne trois exemples sur la façon dont 4 kg de déchets ont été transportés jusqu'à leur point de collecte. Il y a le porte à porte qui produit 40 kg de CO₂ par tonne de déchets. Il y a la déchetterie, à 600 m au maximum de distance qui produit 80 kg de CO₂ émis et il y a la déchetterie intercommunale qui est estimée se trouver à 1'200 mètres de la personne qui élimine ses déchets. Si elle doit se rendre à cette déchetterie, globalement, la population va émettre 120 Kg de CO₂ par tonne de déchets collectés. Quand le Conseil communal présente la collecte de déchets à domicile comme déraisonnable et luxueuse, apparemment, il n'a pas lu le no de novembre de "Forum déchets" qui démontre qu'en fait du point de vue des changements climatiques, c'est la collecte au porte à porte qui est, de loin, la plus raisonnable. Je pense qu'il faudrait, si le Conseil communal entend continuer à appliquer les principes du développement durable, si la collecte porte à porte coûte plus cher, d'un autre côté elle apporte des bénéfices non négligeables du point de vue environnemental.

C'était juste pour suggérer que si, d'aventure, un système de conteneurs enterrés devait être mis en place et donc permettre des économies au niveau de la collecte des déchets, peut-être que, pour encourager et faciliter la collecte des déchets triés, papier, verre, etc, il serait probablement judicieux d'étudier la possibilité de réintroduire, en réponse au postulat socialiste, une certaine collecte de déchets triés au porte à porte et peut-être en particulier chez les commerçants puisque les photos figurant dans le rapport sont démonstratives de ce point de vue. Une grosse moitié des déchets figurant sur les photos sont des déchets qui devraient être éliminés de façon séparée, et non pas avec les ordures ménagères. Je ne sais pas en quoi le système de Molok permettra d'améliorer la séparation de ces déchets ou si les commerçants auront la possibilité d'éliminer ordures ménagères, cartons, papiers, pet et alu, et j'en passe, dans ces Molok, tout mélangés.

M. Pascal Sandoz, Directeur des travaux publics, déclare :

- C'est un dossier important car il concerne une activité qui touche chacun. Il a des implications sur les prestations, il propose des améliorations significatives et apporte évidemment une contribution bienvenue à la question environnementale du tri des déchets et de l'hygiène publique. Il touche enfin très directement une partie du personnel de la Voirie.

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

Ce dossier permettra à notre ville de faire un progrès significatif dans tous ces domaines et il s'agit aussi d'une mesure structurelle, lesquelles sont appelées de vos vœux. Permettez-moi de dire que, dans ce dossier, nous bénéficions de conditions d'analyse favorables puisque nous avons pu nous inspirer des expériences d'autres villes, dont Lugano. Lugano est aussi en pente et, à terme, elle aura 1'500 conteneurs enterrés. Nous avons pu effectuer un test à l'échelle 1/1 dans le quartier des Beaux-Arts, équipé depuis bientôt une année. A cet effet, les photos que Mme Wicky a fait circuler, j'imagine sont avec des conteneurs et des sacs à ordures à côté. Je vous invite à aller dans le quartier des Beaux-Arts, à photographier les conteneurs et vous verrez que le résultat est totalement différent. Les résultats que nous avons obtenus sont donc tous positifs, ce qui nous encourage à poursuivre dans la direction choisie. A Lugano donc, toute la ville est équipée, et vous savez qu'elle est en pente. Cela n'a pas posé de problèmes particuliers, ni aux habitants, ni au Service de la voirie. Les contraintes sont similaires à celles de Neuchâtel, soit canalisations, diverses composantes de qualité de sol. Vous avez raison, le sol du quartier des Beaux-Arts n'est pas le même que le sol que l'on peut trouver dans d'autres quartiers de la ville. Il y a aussi des contraintes aériennes puisqu'il faut un bras de grue pour sortir les conteneurs. Il faut donc forcément être attentif à la ligne des TN, respectivement aux arbres, voire à un certain nombre de bâtiments. Il n'y a donc pas de surprises, nous allons en terrain connu.

Le système adopté est aujourd'hui entré dans les mœurs, comme aux Beaux-Arts et M. Dessoulavy citait toute une série de bonnes interventions et questions sur la politique d'information et citait les résultats. La meilleure réponse que je puisse apporter, c'est finalement l'expérience à l'échelle 1/1. Aujourd'hui, nous n'avons pas de plaintes émanant du quartier des Beaux-Arts qui est équipé depuis une année. Le résultat est donc encore meilleur que ce que nous trouvons dans les formulaires qui ont été distribués à l'ensemble de la population de ce quartier. Ce système est donc à la fois confortable pour les habitants et pour l'exploitant.

Le projet pilote de Neuchâtel en fait la démonstration et, sans paraphraser le rapport, je reviens sur les sondages faits dans le quartier des Beaux-Arts auprès de tous les habitants. Nous privilégions ce type de démarche personnalisée aux affiches dans les abris-bus. Le tableau de la page 15 est explicite. La population s'est dite satisfaite. 0 % des personnes sondées, c'est-à-dire aucun habitant du quartier ne s'est plaint des nuisances du bruit ou d'odeurs et 1 % n'est pas satisfait de la

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

distance qui sépare son domicile du conteneur. C'est un excellent résultat, vous en conviendrez. Si vous ajoutez le fait que 94 % des personnes touchées considèrent qu'il s'agit d'une amélioration de la propreté quartier, vous constaterez que la population est contente. Il faut s'en féliciter. Cette satisfaction est une préoccupation constante du Conseil communal et nous savons que c'est aussi la vôtre. Elle figure dans notre programme politique et est sans cesse exprimée sur tous les bancs et à réitérées reprises par toutes les composantes politiques du Conseil général. Nous n'avons reçu aucune plainte, hormis dans le cadre d'un déménagement, car il y avait des sacs à ordures en quantité inhabituelle. En fait, rien de plus normal que ce que l'on trouve aujourd'hui dans notre ville n'importe où lorsqu'il y a un déménagement. Vous avez vu que la propreté du quartier est meilleure, les nuisances quasi inexistantes.

Oui, nous pouvons aller déposer les ordures à n'importe quelle heure et c'est ce qui fait justement la force du système. Terminé le stockage des sacs à ordures sur le balcon ou dans le corridor. Finis aussi les tas de sacs poubelles qui jonchent les trottoirs, les sacs à ordures déposés trop tôt, trop tard ou le mauvais jour, notamment en période de fêtes, lorsque le personnel de la Voirie décroche quelques jours. Finis aussi les sacs à ordures éventrés, soit par les renards qui rôdent partout, jusqu'aux Jeunes-Rives ou les coups de pied de passants en manque d'exercice. Terminées aussi les heures de travail supplémentaires des collaborateurs de la Voirie, précisément destinées à nettoyer ces excès.

Si nous nous plaçons du côté du citoyen, nous offrons une prestation nouvelle. Elle peut effrayer, par ce qu'elle est nouvelles, mais elle ne l'est pas ailleurs, en Suisse, voire en Europe, et c'est un succès. A cela s'ajoute la demande, et vous ne l'avez pas dans le rapport, d'un certain nombre d'habitants qui s'impatientent et qui souhaitent bénéficier de ce système pour sa souplesse, justement. Il y a des privés qui construisent et s'engagent à creuser les fosses nécessaires à placer les conteneurs enterrés. Pour vous donner des exemples précis, quelques cas de demandes nous sont parvenues : Monruz-Champréveyres, 4 conteneurs mis en services en janvier 2007. Sablons, 2 conteneurs, automne 2007, Pré-des-Noyers, 3 conteneurs, juin 2007, Draizes, 4 conteneurs, entre 2007 et 2008 cela dépend de l'attribution du permis de construire, Espace de l'Europe, secteur du Conservatoire, 3, voire 4 conteneurs, en automne 2007, Trans-Europe, le projet de la gare, 4 conteneurs à l'horizon 2009-2010. Dans ces cas précis ce sont des privés qui font le trou, ce n'est donc pas à la charge de la Ville et nous amenons nos conteneurs et nous avons ainsi une opération gagnante-gagnante.

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

Objectivement, le système que nous vous proposons a de nombreux avantages. Le citoyen disposera d'un système efficace et adapté à ses besoins, qui sont dictés par ses horaires; le privé n'a plus besoin de construire et entretenir des abris à conteneurs. C'est heureux car, aujourd'hui, si vous êtes observateurs, vous constatez que les personnes qui ont des conteneurs les ferment à clé! A quoi cela sert-il? A avoir des tas de déchets sur la voie publique et cela ne rend service à personne.

Il faut bien sûr se déplacer de 100 à 150 mètres et vous avez demandé si nous allions respecter cette distance? Oui, nous le ferons car nous ne croyons pas, contrairement à ce qui a été dit sur certains bancs, que le citoyen va prendre sa voiture pour faire 100 ou 150 mètres pour déposer son sac à ordures. Par contre, il y a beaucoup d'habitants qui, aujourd'hui, indépendamment des conteneurs, arrivent en voiture au travail et déposent leur sac n'importe où. C'est mieux que dans la forêt, mais ils les déposent en ville.

Les milieux de consommateurs estiment qu'un déplacement de plusieurs centaines de mètres, soit 5 minutes de marche, est raisonnable. Nous pas. Nous considérons que c'est beaucoup trop. Nous pensons que la question des ordures est trop importante pour qu'elle ne soit pas traitée correctement, c'est-à-dire à satisfaction des habitants, avec, à proximité de leur domicile, entre 100 et 150 mètres, des conteneurs enterrés.

Vous avez tous parlé des personnes à mobilité réduite. Nous pensons que la solidarité qui existe envers les personnes âgées et celles à mobilité réduite qui ont des difficultés à faire leurs courses, par exemple, existera aussi, comme aujourd'hui d'ailleurs, pour les sacs à ordures de ces personnes et nous pensons que la solidarité sociale va fonctionner. Certains ont également dit qu'il y avait aussi la possibilité de travailler avec l'atelier Phénix, lequel est financé par les personnes qui y font appel, mais lequel atelier emploie des collaborateurs qui ont une formation réduite. Je rappelle encore que la partie supérieure des conteneurs enterrés est aisée de manipulation, qu'elle est à une hauteur tout à fait raisonnable.

Le tourisme des déchets est généré par la mobilité de notre société dans laquelle on constate qu'un certain nombre de voitures arrivent et dont les occupants déposent des sacs à ordures un peu n'importe où. Ce tourisme est indépendant de l'implantation des conteneurs enterrés, nous le constatons tout simplement et certains habitants d'autres régions déposent leurs sacs, sur les trottoirs, sur les points de collecte aussi et

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

c'est mieux que cela soit ainsi plutôt que dans la nature. Mais cela a un coût. Ce coût n'est rien d'autre que celui que vous devez assumer, sur le territoire communal pour éliminer les ordures ménagères des autres. Il peut être estimé à plusieurs centaines de milliers de francs par année. Avec les conteneurs enterrés, avec un système d'ouverture que chaque citoyen pourra actionner au moyen d'une carte magnétique simple, fonctionnant avec des ondes, donc sans câblage entre les conteneurs enterrés ni système informatique sophistiqué. Vous ne devez pas introduire une carte, comme une carte bancaire ou postale dans une machine, taper votre code, vous identifier. C'est un système extrêmement simple qui évitera que nous soyons victimes davantage que nous le sommes aujourd'hui, du tourisme des ordures ménagères.

A terme, quand la taxe au sac sera introduite, le Conseiller d'Etat responsable du Département de la gestion du territoire a annoncé le 1^{er} janvier 2008 et il parle maintenant du 1^{er} janvier 2009, le système sera parfaitement compatible avec cette taxe. Il y a deux explications. La première : vous avez acquis votre sac taxé, vous arrivez au conteneur, vous l'ouvrez et vous mettez votre sac dedans. Un peu plus sophistiqué, mais pas plus compliqué, avec le système de reconnaissance; vous avez une carte magnétique qui est préchargée en fonction du montant de la taxe au sac. Ce système existe dans d'autres villes.

Certains ont évoqué la question de la sécurité. Un enfant peut-il tomber dans le conteneur? Il y a deux cas de figure. Le premier où on a retiré le conteneur enterré et à ce moment, un système de sécurité monte en même temps. Cette plate-forme est sécurisée. Il y a peu de chances qu'un enfant qui regarderait la manipulation tombe dans le trou puisqu'il est recouvert. Il y a aussi la fameuse "boîte aux lettres" qui a un système qui, lorsque vous l'ouvrez, referme le conteneur. Vous ne pouvez pas tomber à l'intérieur ou alors il s'agit d'un acte de malveillance, voire criminel. Ces systèmes ont été visualisés par les cadres de la Voirie qui se sont déplacés pour voir des démonstrations et des visites dans les municipalités qui en sont équipées.

Votre Autorité n'a de cesse de réclamer des modifications structurelles. Nous réussissons, aujourd'hui, avec ce projet, le tour de force de vous proposer de générer des économies, tout en améliorant les prestations offertes pour l'ensemble de la population et du personnel de la Voirie qui ne "s'erreintera" plus à porter par jour, par homme, 15 tonnes de sacs d'ordures ménagères. Je comprends les interventions de tout à l'heure qui demandent de ne pas supprimer des postes pour de petites gens. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Mais n'oubliez pas que le but de la

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

Commune, en tant qu'employeur responsable n'est pas de détruire la santé des sonneurs qui soulèvent 15 tonnes d'ordures ménagères chaque jour.

La question des finances a aussi été soulevée. A terme, nous allons réaliser une économie estimée à 800'000. Comment y arrive-t-on? C'est assez simple. Pour l'essentiel, il y a une économie au niveau de la rationalisation de la main d'œuvre et je le répète, sans licenciements, mais avec des départs naturels et des affectations au nettoyage. Les départs naturels touchent des personnes d'un certain âge, les sonneurs, vous imaginez qu'à l'âge de 65 ans, sont parfaitement incapables de soulever 15 tonnes d'ordures ménagères par jour. Ce chiffre de 800'000 francs est ainsi obtenu : vous avez aujourd'hui 4 équipes. Cela représente 12 hommes. Après demain, vous aurez 3 équipes de 3 hommes, soit 9 postes, ce qui nous permet d'économiser une somme d'environ 650'000 francs. Aujourd'hui, lorsque les sacs sont déposés en dehors des heures de ramassage, nous déplaçons ponctuellement, mais régulièrement, un véhicule avec du personnel sur demande, et souvent sur ordre de police. Ces frais sont effectifs, c'est une réalité du terrain. Demain, avec la possibilité de déposer en tous temps son sac dans la légalité et le respect des lieux, cela évitera cette situation. Nous avons une économie d'environ 30'000 francs que nous pouvons réaliser puisque nous n'avons plus à engager ces personnes. Et vous avez aussi les kilomètres de transports qui sont économisés puisque, aujourd'hui, nous avons 90'000 kilomètres à parcourir. Demain ce sera 60'000 et cela représente environ 120'000 francs économisés car chaque kilomètre nous coûte 4 francs.

Au sujet des mutations internes, en 2007, nous aurons trois départs à la retraite, en 2008, 2, en 2009, 2, 3 en 2010. A ce jour nous avons encore deux demandes de retraite anticipée. Vous voyez bien que si nous saucissonnons le crédit nous passerions à côté d'une opportunité qui ne se représentera pas forcément avec les départs à la retraite et, en plus, nous devrions remplacer ces personnes. Nous allons donc devoir engager des collaborateurs si nous ne réalisons pas l'ensemble du projet et il faut en tenir compte. Nous n'en avons pas tenu compte dans notre budget car nous croyons à ce genre de mesures structurelles. Si nous saucissonnons le projet il y aura une double perte. Pour le citoyen qui ne disposerait pas de la souplesse qu'offrent les conteneurs enterrés. Comment allez-vous expliquer aux citoyens neuchâtelois qu'à La Coudre ils n'y ont pas droit, mais qu'ils l'ont à Serrières? Pourquoi le contribuable ne pourrait-il pas disposer de la souplesse de ce système. Il y a une autre conséquence. Vous disposeriez d'un système hybride qui serait

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

utilisé beaucoup plus longtemps. D'un côté vous aurez les conteneurs enterrés et de l'autre le ramassage traditionnel. Où est l'économie?

Vous nous proposez de limiter l'opération aux secteurs 4 et 31. Je vous demande pourquoi pas 30 et 5, 16 et 25? Il faut être pragmatique et tout de même notre ville a accueilli l'Exposition nationale en 2002, gigantesque chantier, elle a su construire des édifices exceptionnels, comme celui dans lequel nous nous trouvons actuellement, construit au siècle passé et elle a su aussi construire une collégiale. Ne me faites pas croire que notre Ville n'a plus l'ambition de répondre aux attentes de ses citoyens et qu'elle ne serait même plus capable de creuser un trou de 5 mètres sur 5 pour y mettre une poubelle. Bien sûr la ville est en pente. Et alors? Elle repose sur des courbes de niveau qui sont plates... Permettez-moi cette boutade destinée à ceux qui doutent de la réalité d'un tel projet. Regardez les réalisations autour de nous. On parle de faire un trou de 5 x 5 m, à 100, voire 150 mètres, des habitations, sur l'ensemble du territoire communal. Attention, nous n'allons pas le faire n'importe comment. Nous avons prévu quatre ans et, au fur et à mesure de l'évolution du dossier, nous affinerons les études, secteur par secteur en tenant compte des paramètres dont nous allons nous inspirer. Nous avons déjà tiré certains enseignements utiles de ce que nous avons fait aux Beaux-Arts.

Sous l'angle financier, certains nourrissent des craintes à ce sujet, en 2007, nous prévoyons une dépense d'investissement de 1,6 million de francs. Il ne faut pas oublier qu'en investissant aujourd'hui, vous diminuez les coûts d'exploitation de demain. C'est important et vous devez en tenir compte. Couper le crédit, c'est aussi renchérir l'opération pour les raisons évoquées, mais cela diminue aussi la pression que nous pouvons exercer sur les prix que nous obtenons lorsque nous passons des commandes de quantité. C'est important pour diminuer les coûts d'investissement.

Ce que nous faisons, c'est contenir les coûts, c'est la réponse aux préoccupations de l'ensemble du Conseil général, afin que la taxe déchets ne prenne pas l'ascenseur. L'un d'entre vous a posé la question de savoir quand la taxe déchets sera bénéficiaire? Jamais. Nous n'avons pas le droit de faire du bénéfice. Nous devons couvrir les coûts d'exploitation et les charges de l'élimination des déchets. Nous ne pouvons pas faire de bénéfices, au même titre que nous n'avons pas le droit de "creuser des trous"! Nous ne pouvons pas descendre en-dessous de la couverture des charges et si nous avons augmenté cette taxe en décembre 2005, c'est parce que nous devons rattraper pas loin

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

d'un million de francs et nous avons gagné environ 300'000 francs aujourd'hui. Nous n'avons donc pas tout à fait terminé de rattraper. Nous voulons donc éviter de continuer de descendre, ce qui évite des à coups et des augmentations de taxe déchets qui ne sont pas les bienvenues. Nous voulons donc maîtriser la situation des charges sur les coûts d'élimination des déchets, respectivement de traitement et de ramassage des déchets. Nous disons gouverner c'est prévoir. Cela peut paraître prétentieux lorsque l'on parle d'ordures ménagères, mais cela ne l'est pas tant que cela puisque cela touche chaque citoyen. En clair, il n'y aura pas de hausse de taxe due à l'introduction des conteneurs enterrés. Nous investissons pour l'avenir.

Reste la question du centre-ville et qui est aussi une préoccupation de beaucoup d'habitants. Le rapport est assez clair à ce sujet et la situation ira en s'améliorant puisque nous disposerons de conteneurs enterrés, mais aussi de poubelles plus grandes en 2007 et d'un îlotier vert, si vous acceptez le rapport. Lors de la séance du budget, on a parlé des commerçants. Une partie d'entre eux joue le jeu pour l'élimination des déchets encombrants, mais il appartient à chacun d'éliminer ces déchets. Les conteneurs ne sont pas faits pour ces déchets. L'îlotier vert aura une fonction importante d'information, notamment auprès des commerçants du centre-ville et peut-être que le manager du centre-ville arrivera à fédérer, davantage que nous y avons réussi, les commerçants du centre-ville pour régler cette question.

5'000 francs par conteneur, oui c'est une moyenne qui tient compte des différents sous-sols que nous pouvons rencontrer. La question "terrain public, terrain privé" peut effectivement modifier les coûts, je l'ai expliqué tout à l'heure. Il y a certains bâtiments en construction où les privés vont prendre à charge le creusage de la fosse. Il y a là effectivement une différence.

Les frais d'entretien sont assez modestes. Nous ne les avons pas mis dans le rapport et c'est tout simplement parce qu'il s'agit de matériel lourd. Il faut, de temps à autres, sortir un conteneur, l'amener à l'atelier, le rincer et ensuite le remettre en place. Nous pouvons avoir quelques dégâts ou actes de vandalisme sur la boîte aux lettres, mais ce sont des éléments mineurs. La fameuse carte et le système informatique dont je parlais est une simple carte qui vous permet d'actionner le système. Il s'agit d'un simple logiciel intégré dans les coûts du crédit. N'oubliez donc pas des sommes pharamineuses avec la constitution d'un deuxième CEG pour gérer les conteneurs enterrés.

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

Le coût de l'îlotier vert est affiché en page 27 du rapport au prix de 90'000 francs. A propos de Chaumont, lorsque je parlais de 100 à 150 mètres de distance des habitations, je parlais de milieu urbanisé. Nous n'allons pas mettre un conteneur à côté de chaque maison de Chaumont. Par contre, sur proposition de la Société d'intérêts publics de Chaumont, il est prévu d'en mettre à la croisée. À proximité de la place de jeux, il y a de la place et dans la zone bâtie qui se trouve au nord de l'hôtel.

A propos de la taxe, il y en a une seule. Vous connaissez cette rhétorique. Il y en a une seule et rien d'autre. A propos de l'incivilité, nous n'avons pas la prétention de régler tous les problèmes en introduisant des conteneurs enterrés. Ce serait prétentieux et irréaliste. En revanche, nous constatons, et à Lugano aussi, qu'avec l'introduction des conteneurs enterrés, vous avez moins d'ordures ménagères sur la chaussée. Vous avez donc une ville plus propre, plus accueillante et vous diminuez par ce fait le nombre d'incivilités que l'on peut avoir, à l'image d'un conteneur qui a brûlé. A propos du coût du conteneur qui a brûlé, nous l'avons nettoyé et remis en place, c'est tout! Ce genre d'incivilité-là ce ne sont pas les conteneurs enterrés qui vont toutes les supprimer, c'est impossible car c'est un phénomène de société que nous entendons maîtriser, notamment par l'information. Nous faisons de l'information, en collaboration avec SAIOD dans les écoles. A la base, nous prenons les jeunes et nous leur expliquons comment traiter les déchets. Nous les sensibilisons à cet aspect.

Le groupe popvertssol a dit que nous n'avions pas de vision du traitement des déchets. Nous ne vous avons pas livré une étude académique sur le traitement des déchets, pas du tout. En revanche il est faux de dire qu'il n'y a pas de vision car la vision vous l'avez acceptée il y a quelques années lorsque nous avons voté un certain nombre de rapports, ici même, avec l'installation de Plaines-Roches, avec le traitement des déchets, avec la collaboration avec SAIOD, avec ce que nous faisons maintenant en améliorant les 31 points de collecte de la ville. Il y a donc une vision et c'est y aller un peu fort de dire le contraire.

Les conteneurs enterrés ne sont pas faits pour récolter l'aluminium. La solution aujourd'hui, qui est en relation avec le volume bien moins que les ordures ménagères traditionnelles, nécessite un mode de collecte forcément différent. Vous n'aurez pas un mode de collecte partout en ville pour l'alu et c'est pour cette raison qu'une fois par semaine, le

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

samedi, place des Halles, ou au Coq-d'Inde, l'aluminium se récolte et j'y vais aussi.

Quelqu'un a dit qu'il y aura six conteneurs à la Fontaine de la justice. Ce que nous avons mis dans le rapport, c'est une méthodologie, une illustration de "comment on procède" dans le cadre des études. Aujourd'hui je peux déjà vous dire que les six qui sont dessinés sur les plans, ce n'est pas à cet emplacement précis qu'ils seront. Et ceux qui veulent savoir où se trouve exactement le conteneur qui sera à 100 ou 150 mètres de leur domicile peuvent passer aux Travaux publics consulter les classeurs à disposition pour visualiser l'emplacement précis.

Je ne sais plus quel groupe a dit que l'îlotier vert ne servirait à rien et que nous n'allions rien régler avec. J'aimerais tout simplement vous renvoyer au rapport que nous vous avons donné dans lequel nous décrivons quelle sera la mission de cet îlotier. Nous n'avons jamais dit un îlotier vert par conteneur, nous sommes bien d'accord. C'est un projet qui s'inscrit dans la durée et cet îlotier c'est celui qui ira sensibiliser chaque citoyen, qui ira discuter avec les commerçants et qui fera ce genre de type d'action d'information. Par contre, ce n'est pas l'îlotier vert qui ira mettre une amende. C'est le rôle de la Voirie, au travers de son personnel assermenté, c'est le rôle de la Police et on ne lui demande pas de contrôler chaque conteneur enterré, on lui dit que par ce nouveau système, elle n'aura plus de sacs à ordures sur les trottoirs et elle n'aura plus besoin d'ordonner à la Voirie d'aller ramasser. Il y aura donc moins de travail pour la Police et la Voirie.

Le fait d'introduire les conteneurs enterrés ne signifie pas la disparition des postes de travail non qualifié. Pour illustrer le propos, je vous dirai que nous avons un certain nombre de collaborateurs qui n'ont pas de métier de haute qualification. Aujourd'hui, travaillent aux Travaux publics 30 cantonniers éboueurs, quatre magasiniers, aide magasiniers et aide mécaniciens, 15 ouvriers aide maçons et aide jardiniers, qui sont des emplois dits sans formation particulière. En plus, nous occupons 8 personnes au bénéfice de l'AI en programme d'occupation, plus ou moins autonomes, selon le degré d'AI et ces personnes sont encadrées par du personnel pourvu d'une formation spécifique, ce qui est un effort particulier que la Voirie effectue. Nous avons encore 10 personnes en équipe spéciale "Polyvert" entourées de deux maîtres socio-professionnels et 15 personnes en unité de formation "UFAl" qui sont encadrées par deux collaborateurs. Nous n'avons pas l'intention de changer notre politique de ressources humaines. Nous continuerons de

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

collaborer avec des personnes qui, par ailleurs font un excellent travail, à condition d'être bien encadrées bien sûr, et à condition que cet encadrement leur donne un travail adapté à leur formation.

Nous n'avons pas non plus fait une étude scientifique sur l'énergie grise. En revanche, nous avons décidé de rester simples et pragmatiques et nous constatons qu'en ce qui concerne l'énergie grise, il y a un certain nombre de choses qui disparaissent d'elles-mêmes avec le nouveau système, les transports, puisque l'on se déplace moins avec les camions et que l'on peut ramasser les ordures d'une manière plus ciblée et précise sans devoir tourner toute la semaine en ville. Et puis cela éviter aussi des bouchons... Il y a aussi une "facilitation logistique". Et enfin, je ne sais pas si c'est de l'énergie grise, mais j'en viens à la préoccupation des ressources humaines et de la santé. Avec un système mécanisé, vous avez un certain nombre d'économies qui se font dans le domaine de la santé. Ce n'est peut-être pas la même définition de l'énergie grise que la vôtre, mais je vous demanderai d'en tenir compte dans votre décision.

Mme Wicky, vous avez dit que selon l'étude menée, je ne sais pas dans quel contexte ni dans quelle commune, les travailleurs se disent fiers. Faites un tour à la Voirie et vous verrez. Nos travailleurs sont très fiers et le fait d'introduire un nouveau mode de ramassage des ordures ménagères ne va pas détruire cette fierté, au contraire, puisque, derrière ce système, il y a la satisfaction des citoyens.

Nous ne croyons pas que ce soit un luxe pour notre commune. Pourquoi? Parce que nous générons des économies d'exploitation. Il faut savoir que ce que vous nous demandez aujourd'hui c'est précisément cela et c'est ce que nous essayons de faire.

Je voudrais encore rappeler les avantages du projet. Rationalisation du ramassage des déchets ménagers, amélioration des prestations et souplesse pour l'ensemble des usagers, clients et service, amélioration de l'hygiène, de la sécurité et de l'esthétisme des quartiers.

M. Philippe Loup déclare :

- Nous avons eu de grandes déclarations des différents groupes avec beaucoup d'interrogations. L'intervention du Conseil communal n'a pas forcément répondu à toutes nos interrogations et nos questionnements sur bien des éléments, raison pour laquelle le groupe socialiste demande une interruption de séance.

M. Blaise Horisberger ajoute :

- Si, effectivement, nous pensons qu'avant la fin de notre séance de ce soir une interruption de séance est nécessaire, vu le nombre de mains qui se sont encore levées pour souligner, et en tout cas en ce qui me concerne, le manque catégorique de réponse à une série de questions du groupe, il nous paraît prématuré de suspendre la séance maintenant. Nous pensons que nous aimerions avoir plus de réponses sur les questions posées auparavant par les groupes avant de pouvoir accepter une suspension de séance.

M. Didier Rochat précise :

- Notre groupe proposait simplement, plutôt que sur 4 ans, peut-être sur 10 ans et peut-être, entre deux, d'autres alternatives qui reviendraient finalement moins cher. Ce que j'ai également entendu, c'est qu'on nous parle d'une diminution de 800'000 francs des charges, mais d'aucune baisse de la taxe pour les habitants puisqu'on nous dit qu'on ne paiera pas plus cher. Il y a quelques questions à ce sujet, ce, d'autant plus que le Conseil communal dit toujours que les habitants sont tous favorables à ce projet, alors que les échos que nous avons obtenus, également en dehors du Conseil général, ne sont pas tous aussi favorables, par rapport à cette généralisation. Dans certains quartiers et secteurs peut-être oui et si nous proposons de développer dans le centre-ville, c'est justement parce que c'est un domaine où l'aspect visibilité est important. Mais nous n'entendons pas tous les mêmes habitants ou nous n'habitons pas tous dans les mêmes quartiers.

Ce qui me semble aussi étonnant, par rapport à l'aluminium, c'est qu'il n'y a plus un seul lieu de récolte puisque la Ville ne subventionne ou ne soutient plus les gens qui récupéraient l'alu au centre-ville, sans compter que cela obligerait chacun à amener, au moment du marché, ses déchets au centre-ville et je ne pense pas que ce soit la solution qui serait adoptée par la majorité de la population.

Il y a aussi quelques questions auxquelles je n'ai pas obtenu réponse et j'aimerais y revenir. Par rapport au personnel, est-ce juste qu'il n'y a aucun personnel auxiliaire qui est engagé aujourd'hui? Est-ce uniquement du personnel fixe et quel est l'avis de ce personnel et des associations du personnel? A propos des 14'500 francs, dont vous dites qu'ils sont comptés juste, mais a-t-on tenu compte du déplacement des canalisations à certains endroits? Vous parlez de deux solutions, soit les

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

sacs prépayés et on comprend le système. Par contre, si c'est au moment du chargement du conteneur que l'on paie, comment ce conteneur fait la différence entre les poids différents car il ne semble pas qu'il y a une balance au-dessous de chaque conteneur? Ne faudrait-il pas tenir compte de l'avis des associations de quartier pour généraliser plutôt que, de façon volontaire et unilatérale, aller de l'avant comme le Conseil communal le propose? Pourquoi n'y a-t-il aucune démarche faite en ce sens avec ces associations? Le coût par secteur ne nous a pas été donné. Nous avons posé la question à l'avance. Notre amendement pourrait aussi être péremptoire en regard de cette question.

M. Jonas de Pury relève :

- A titre personnel je ne suis pas totalement convaincu par le rapport qui nous est soumis. Si je pense que le principe est bon, il me semble qu'un certain nombre de choses doivent être éclaircies. D'abord, je n'ai pas entendu de réponse claire sur la manière de gérer le problème des commerçants au centre-ville. Pour l'instant on se contente de dire qu'il fassent preuve de bonne volonté, mais j'ai peur que la bonne volonté des commerçants, que je ne mets pas en doute, se traduise par un flot de véhicules quotidiens individuels dans la zone piétonne pour évacuer les déchets. Alors, en lieu et place d'avoir un camion qui passe deux fois par semaine, nous allons avoir 200 commerçants qui viendront avec leur véhicule, qui chargeront leur 3 ou 15 cartons et s'ils ont plus de cartons, ils viendront plusieurs fois, et cette zone piétonne qui, déjà ne l'est pas souvent, si je pense notamment à la rue du Coq-d'Inde, elle le sera encore moins. Il me semble donc qu'en termes d'évacuation des déchets encombrants au centre-ville, nous avons un problème qui ne sera pas résolu ou si on le résout par la bonne volonté des commerçants, il se traduira par l'augmentation considérable de la circulation et de l'emprise de celle-ci sur le centre-ville.

La deuxième chose que je regrette et de plus en plus vivement, c'est que le rapport ne contienne pas un budget de l'opération et des coûts un peu plus détaillés de la configuration actuelle et de l'évolution de ces coûts dans le futur, dans la nouvelle situation et le concept qui nous est proposé. On s'aperçoit que les lacunes en matière d'information budgétaire posent de plus en plus de problèmes à notre Conseil puisque nous ne pourrions pas nous prononcer au moins sur des chiffres qui sont articulés les uns avec les autres.

J'ai été heureux de l'apprendre, car quand j'ai vu le dessin de l'emplacement des conteneurs, s'il n'est pas définitif j'en serai ravi car

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

j'habite à mi hauteur de la colline du château et "si les courbes de niveau sont plates", effectivement celle de la rue du Château monte ou descend, qu'on le veuille ou non. Les conteneurs pour la zone rue du Château, rue du Pommier, qui se trouvent sous les remparts de Jehanne-de-Hochberg. Je défie ma mère, qui habite aussi là, les parents de M. Authier, qui résident aussi dans ce quartier, ils ne vont pas monter, moi non plus d'ailleurs, avec les poubelles en haut de cette rue. Ce que je veux entendre, c'est qu'il y aura une discussion et une réflexion un peu intelligente car, sinon, vous aurez une grande poubelle de 150 litres à côté du Tribunal cantonal, puisque, actuellement, il y en a une de 35 litres qui déborde généralement. Nous mettrons tous notre sac poubelle dedans, sachant que ce sera le chemin le plus court. Ce que j'aimerais entendre, c'est qu'il y aura une réflexion évolutive sur la chose et une discussion avec les intéressés, à savoir où on peut localiser les conteneurs de manière intelligente. Le fait qu'on va mettre en place cette discussion n'apparaît pas dans le rapport et je le regrette.

J'ai une question précise. La carte magnétique envisagée ouvrira-t-elle un conteneur précis ou tous les conteneurs de la ville? Car comme on voit qu'il y a des limites arbitraires qui ont été fixées, on se trouvera probablement plus près d'un autre conteneur dans un autre secteur. Si la carte n'ouvre pas tous les conteneurs, on va avoir un certain tourisme. Enfin, et je crois que c'est la remarque la plus importante qui a été formulée ce soir, c'est celle de M. Helle à laquelle je n'ai pas entendu de réponse. Il s'agit des coûts fixes de ce projet. Il est clair que si les coûts fixes qui, a priori, seront les trois quarts des montants à notre charge, qui sont donc les montants d'enlèvement, puisque nous aurons des coûts financiers et d'amortissement de ces conteneurs pendant relativement longtemps, l'effet incitatif de la taxe au sac va complètement disparaître puisque, chaque année, on devra augmenter la taxe au sac, au fur et à mesure que les gens se donneront plus de peine. Le prix du kilo de déchets augmentera et on n'a pas moyen de réduire parallèlement ces frais fixes et permanents. Une réflexion de ce côté, pour savoir comment on va gérer cela et comment on fera supporter le prix aux contribuables, doit être amorcée car si la taxe au sac veut dire que nous payons, quels que soient les efforts que nous faisons collectivement, un prix qui est fixe chaque année, alors d'emblée, je recommanderai à tous mes concitoyens de ne faire aucun effort et nous ne nous fatiguerons pas à trier, à transporter les choses et le coût restera à peu près le même. Si on veut que la taxe au sac ait un effet dissuasif, il faut que le prix du kilo soit relativement stable dans la durée et ne soit pas un prix qui augmente pour compenser les pertes de recettes dues aux efforts de nos concitoyens.

M. Pascal Helle précise :

- Je ne sais pas ce que cela signifie, mais il se trouve que je rejoins M. de Pury dans son souci d'analyse budgétaire et, en particulier, je repose au Conseil communal, la question que nous avons posée tout à l'heure, c'est-à-dire que nous aimerions connaître le solde d'amortissement des 4 camions à ordures actuels, au moment prévu pour leur remplacement. Nous aimerions également connaître le prix neuf d'un camion à ordures. Nous ne pouvons pas non plus nous satisfaire de la réponse du Conseil communal par rapport à l'aluminium. Nous souhaiterions l'entendre pour savoir si le Conseil pense instituer une politique plus volontariste sur ce domaine. Nous réitérons notre questionnement par rapport à la carte de contrôle. Nous ne savons pas encore, vu l'état de la réponse du Conseil communal, si elle sera gratuite ou si les usagers devront payer selon le nombre de sacs déposés. Il nous semble que c'est un problème important. Enfin, par rapport à la question des déchets encombrants, générés par certains commerces, le Conseil a dit que ce serait le travail de l'îlotier vert. Il nous semble que c'est une réponse un peu courte car il faudrait rajouter un certain nombre de frais à cette possible intervention, c'est-à-dire qu'en particulier nous aimerions savoir quel est le montant des amendes que vous pourriez percevoir. Pensez-vous envisager mettre des amendes ou également promouvoir un soutien psychologique à l'îlotier vert qui va avoir un travail extrêmement difficile?

M. Frédéric Guyot intervient :

- En préambule, je dirai que le Conseil communal nous a répondu et présenté un projet dont il est très convaincu, mais en tous cas pas convainquant sur beaucoup de points. Nous n'avons également pas eu réponse à toutes nos demandes, envoyées par e-mail, il y a déjà quelques semaines et je trouve un peu léger certaines réponses du Conseil communal sur certains points, sinon à quoi bon envoyer les questions avant?

Il y a effectivement le problème d'implantation. On voit très clairement que de nombreux problèmes surgissent ou sont révélés par les groupes. On voit bien que la ville, il n'y a pas besoin d'avoir fait de longues études pour le constater, n'est pas faite, en tous cas géographiquement la même chose partout, et que cela pose de nombreux problèmes au niveau de l'implantation. Il y a également la taille des bouches pour les bennes. On nous parle de sacs. Cela concerne-t-il tous les sacs, tous

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

sont-ils compris au niveau de la taille pour être mis dans les conteneurs? Nous n'avons pas de réponse.

Tout le monde parle de l'îlotier, mais il y a effectivement un problème. On nous parle de Lugano. J'ai pris contact avec toutes les communes mentionnées dans le rapport, seulement deux m'ont répondu. Une, Bulle faisait état qu'elle n'avait pas pris cette mesure additionnelle et que cela allait très bien ainsi, que la problématique des déchets sauvages était réglée par des amendes et une recherche systématique de l'auteur. La problématique des coûts à long terme, on le voit très bien, le citoyen n'est pas remercié, il ne voit pas l'effort de tri et d'application du système actuel et futur du tri des déchets. Il y a donc quelque chose de tout à fait contestable sur un point de vue moral, mais aussi financier. Dernier point, j'ai évoqué la problématique de la privatisation de l'enlèvement de ces déchets, qui a valu à Bulle un résultat financier comme très prometteur. La Ville de Neuchâtel y a-t-elle pensé? Pour ce qui est de la suspension de séance, nous rejoignons également le groupe socialiste. Vu les amendements qui sont apparus ce soir, nous devons en discuter au sein de notre groupe.

Mme Fabienne Spichiger déclare :

- Au risque de paraître un peu hors sujet, j'aimerais parler des centres de tri de déchets de quartier. Je suis allée ce soir au Mail pour vider mes journaux. Quelle a été ma surprise de voir, non plus les petites bennes traditionnelles, mais les conteneurs qui figurent à la page 4 du document de l'udc, qui culminent donc à 1,8 mètre! Je m'en suis sortie en me mettant sur la pointe des pieds et en donnant un petit coup de rein. Je lis, parallèlement dans le rapport, qu'on va y mettre de petites fleurs et de la lumière pour qu'il n'y ait plus de déchets autour. Comment imaginez-vous, par exemple, des personnes âgées, qui ont peut-être le coup de rein moins efficace... (rires dans l'assemblée). Comment vont-elles arriver à culminer là haut. Il y aura donc des journaux au pied de ces bennes et cela va provoquer des déchets sauvages et je m'étonnais un peu de voir qu'auparavant il y avait des bennes pour le carton, le papier et les illustrés. Maintenant, il semble que ce soit la même benne pour les illustrés et le papier journal. Cela me surprend car, depuis des années, on nous incite à trier. Y a-t-il un changement de tri? Il aurait été utile d'informer la population puisque ces grandes bennes "poussent" dans les quartiers. On aurait pu expliquer que c'est la même chose pour les deux sortes de journaux et surtout conseiller de prendre son escabeau avec soi lorsque l'on va jeter ses journaux.

Mme Amélie Blohm Gueissaz relève :

- Au sujet des frais d'exploitation, le Conseil communal n'a pas pu me convaincre. On peut lire qu'il y a 800'000 francs d'économies qui sont estimées. J'ai bien compris qu'il s'agissait du moins de personnel, du moins de kilomètres, etc. Toutefois, je remarque que, lorsque l'on prend l'amortissement et les intérêts, nous dépensons 875'000 francs, rien que pour ces deux postes. Je ne peux pas croire que l'entretien des 450 conteneurs sera gratuit. Il y aura tout de même un lavage et le système informatique devra aussi être entretenu. Je ne sais pas si les cartes sont gratuites et si on peut aller en chercher autant que l'on veut. Je ne comprends pas où sont les économies dans l'exploitation. C'est pourquoi je dis que c'est un luxe et ce sera mieux d'attendre quelques années jusqu'à ce que les caisses de la Ville seront bien remplies.

Mme Raymonde Wicky déclare :

- J'ai les mêmes interrogations par rapport aux économies et j'ai beau essayer de mettre les 9 postes et les 30'000 kilomètres, et de rajouter un îlotier et des intérêts, cela reste la bouteille à encre. En page 7 du rapport, il est dit "Nous dépensons donc 2,7 millions de francs en frais de logistique par année, dont une part est due aux interventions ponctuelles lors de dépose illicite d'ordures ménagères ou autres déchets". J'aimerais bien savoir à combien s'élève cette part et j'aimerais aussi savoir si cette part nous rapporte quelque chose. Si à Bulle on arrive à prendre les contrevenants en fouillant dans les sacs, puis par une fouille systématique permettant souvent de remonter jusqu'au contrevenant, pourquoi n'arrive-t-on pas à le faire à Neuchâtel, sans conteneurs enterrés?

M. Pascal Sandoz, Directeur des travaux publics, déclare :

- S'agissant des interventions que nous faisons auprès des personnes qui déposent leur ordures alors qu'elles ne devraient pas le faire, je ne peux pas vous donner de chiffres, je ne les ai pas aujourd'hui, mais l'objectif est de continuer ce que nous faisons et de renforcer ces interventions. Nous ouvrons des sacs et nous regardons si nous trouvons des indices qui nous permettent d'intervenir. A propos de l'îlotier vert et le soutien psychologique à lui fournir, il n'en aura pas besoin car ce n'est pas lui qui va amender. L'îlotier vert, d'abord c'est vous qui le demandez au travers du postulat, ce n'est pas le Conseil communal, lequel îlotier, et nous avons défini sa mission dans le rapport, a un rôle de sensibilisation et d'information. Par contre, ce sont les

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

collaborateurs de la Voirie qui sont assermentés et, respectivement le Corps de police, qui peuvent intervenir avec des sanctions. Et c'est bien pour cette raison que nous vous proposons aussi dans le rapport, les modifications que vous trouvez dans les différents arrêtés. Nous avons donc bien l'intention de continuer ainsi et même de renforcer notre effort car il n'y a aucune raison que le 95 % ou peut-être davantage de citoyens qui font correctement leur devoir paient pour tous les autres. J'ai pris acte des remarques de Mme Spichiger. Nous allons corriger le tir et nous rehausserons vraisemblablement la base des conteneurs ou nous ferons en sorte que l'on puisse accéder plus facilement à ces conteneurs que vous avez évoqués... afin que le coup de rein soit plus facile!

C'est vous M. Guyot qui dites qu'il y a des problèmes d'implantation, ce n'est pas le Conseil communal. Nous prétendons le contraire puisque nous faisons les études pour pouvoir implanter des conteneurs. Je ne peux évidemment pas partager votre prise de position sur ce point. La dimension des sacs, sauf erreur, vous pouvez aller jusqu'à 100 litres. Cela dépend de la taille de l'ouverture de cette fameuse boîte aux lettres dont je vous parlais. Aujourd'hui, je ne peux pas vous dire comment sera réalisée la taxe au sac, comment elle sera articulée. Nous mettrons tout en œuvre pour contenir les charges et les coûts d'élimination des ordures. Vous nous dites que vous ne voyez pas d'économies. Nous vous disons qu'à terme, nous faisons 800'000 francs d'économies. Il faut savoir que c'est un choix important que vous allez faire pour cette ville. Ou vous allez dans cette direction, qui a fait ses preuves dans d'autres villes et notamment aux Beaux-Arts ou vous y renoncez. Le Conseil communal combat les amendements qui ont été déposés tout à l'heure pour les raisons que j'ai expliquées. Nous ne pouvons pas accepter un crédit de 1,5 million de francs. Cela veut dire que nous saucissonnons le crédit, que nous ne faisons que la moitié du travail, voire beaucoup moins, un quart puisque l'intention du groupe socialiste était de réduire de 75 % le crédit.

Il faut appeler un chat, un chat. Ou vous ne voulez pas de ce système et vous ne voulez pas restructurer et vous assumez cette décision ou vous allez de l'avant et vous décidez, en fonction des expériences réalisées dans d'autres villes, et notamment dans le quartier des Beaux-Arts, de mettre en place ce système qui va se faire sur 4 ans dans des conditions rapides et qui, au fur et à mesure, évoluera.

Bien évidemment, nous allons prendre contact avec les gens, discuter et étudier quel est le meilleur emplacement pour mettre les conteneurs enterrés. Notre objectif n'est pas de faire que cela ne fonctionne pas,

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

mais au contraire que cela fonctionne. Dans le quartier des Beaux-Arts, nous avons commencé par faire une séance d'information pour tout le quartier. Nous avons invité tout le monde et une partie du quartier est venue. Nous avons expliqué le projet et nous avons déposé un certain nombre de roulettes à l'extérieur, sur des palettes, pour que les gens puissent se rendre compte, concrètement, ce que cela veut dire d'ouvrir le tiroir et de mettre un sac dedans. Il y a eu échange ensuite, discussion puis cette personne qui est allée frapper aux portes pour expliquer à nouveau le système. Cela nous permet d'avoir une réponse extrêmement encourageante des habitants. Nous ne décidons pas dans une tour d'ivoire et la meilleure preuve que je puisse vous donner c'est l'expérience pilote que nous avons effectuée. Nous n'allons donc pas faire en sorte que le système ne fonctionne pas. Ce sera aussi le rôle de l'îlotier vert de prendre contact avec les gens et de prendre la température pour voir comment cela se passe.

Au sujet des commerçants du centre-ville, aujourd'hui le problème n'est pas réglé, il ne faut pas se voiler la face. Nous avons l'ambition de le régler demain, en partie avec l'îlotier vert, par de la sensibilisation et, à terme, par des mesures coercitives puisque la Voirie et respectivement la Police pourront intervenir. N'oubliez pas que la zone piétonne va devenir une zone qui ne l'est plus parce que des gens déplacent leurs objets encombrants du matin au soir au travers de la ville. Tout cela devra faire l'objet de discussions, d'appréciation de la situation et nous avons déjà proposé des systèmes aux commerçants et ils n'en ont pas fait emploi. Nous avons donc un problème au centre-ville avec une partie des commerçants, mais il n'y a pas de raisons que l'autre partie fasse les frais pour celle qui ne joue pas le jeu et fait preuve d'incivilité.

Ce serait un non sens que la carte permette d'ouvrir tous les conteneurs de la ville puisque le but est justement que les gens ne se déplacent pas n'importe où et aillent ouvrir toutes les boîtes partout. Ce n'est pas le but; le but est de donner à un équivalent de 80 habitants par conteneur, un accès à un conteneur. Dans les zones limitées, certains auront accès à plusieurs conteneurs, évidemment. On va jouer intelligemment, mais celui qui est à La Coudre, pourquoi pourrait-il ouvrir un conteneur à Serrières? A ce moment on génère des déplacements et cela n'a pas de sens, mais nous pouvons vous garantir que le but est que cela soit efficace.

A propos de la réduction des charges, le citoyen est récompensé en ce sens que la taxe au sac, les charges des ordures ménagères seront contenues et pas revues à la hausse. Mais, aujourd'hui, sincèrement, je

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

ne peux pas vous garantir que la taxe va baisser. Nous ne maîtrisons pas les coûts d'incinération. Pour cela nous recevons une facture. Aujourd'hui, je ne peux pas dire au Conseil général que la taxe va baisser. La taxe sera stabilisée, elle n'augmentera pas avec l'implantation des conteneurs enterrés.

Je n'ai pas le chiffre du solde résiduel des camions. Je peux vous dire qu'un camion coûte 450'000 francs, que nous avons un parc de camions et que nous les remplaçons tout à fait normalement et, dans le cadre de ces remplacements, nous passerons à des camions qui sont spécialement faits pour le ramassage des ordures dans des conteneurs. S'il y a un solde d'amortissement, ce qui est probable, nous ne pouvons non plus pas exclure que nous vendrons certains anciens camions dont nous n'aurons plus l'utilité et cela nous permet d'équilibrer, à terme, la question du financement que vous voyez avec raison sous l'angle des camions puisque ce ne sont pas de petits investissements.

En matière d'aluminium, nous ne sommes pas contre son ramassage. Nous vous disons simplement que nous ferons chaque chose en son temps. Aujourd'hui, nous vous proposons d'améliorer les différents points de collecte qui le méritent et c'est ce que nous proposons aussi dans ce rapport et nous arriverons sans doute un jour à récolter différemment, sans doute mieux, l'aluminium, mais aujourd'hui, nous devons définir un certain nombre de priorités. La porte n'est donc pas fermée et le Conseil communal n'est pas contre l'aluminium.

La carte est bien sûr gratuite. Nous n'allons pas faire payer une carte aux gens pour accéder aux conteneurs, ce serait un non sens car il faut qu'ils les utilisent. Elle est donc gratuite.

M. Philippe Loup souligne :

- Je propose à nouveau une interruption de séance au nom du groupe socialiste car, effectivement ce rapport a provoqué des questions auxquelles le Conseil communal a tenté de répondre, ce qui a provoqué encore plus de questions et je crois que, sur des points fondamentaux, à savoir la validité ou non de cette évolution, ou une évolution de ce genre, mais par étape ou en une fois telle qu'elle est proposée par le Conseil communal, voilà des points fondamentaux sur lesquels le groupe socialiste a besoin de se retrouver afin de pouvoir y répondre. Bien sûr il y a d'autres questions qui n'ont pas reçu réponse, mais je crois que nous sommes à un point du débat où il conviendrait de faire cette suspension de séance.

Mme Maria Angela Guyot ajoute :

- Ce n'est pas parce que le Conseil communal n'a pas répondu aux questions du groupe socialiste et que le groupe socialiste s'en contente que le groupe udc ira dans la même démarche. Nous avons encore une question à poser et je souhaiterais que le président donne la parole à M. Guyot.

M. Frédéric Guyot complète :

- Par rapport à Bulle qui a pris la décision de privatiser l'enlèvement des déchets, la Ville de Neuchâtel y a-t-elle songé?

M. Pascal Sandoz, Directeur des travaux publics, déclare :

- Peut-être que le groupe socialiste nous expliquera après pourquoi il pense que le concept n'est pas valide. Je n'ai pas la réponse sur le taux de rotation du personnel, mais je peux vous dire que le personnel est satisfait de voir que nous avons des projets novateurs qui vont de l'avant. Je pense que si vous demandez aujourd'hui à un sonneur s'il espère pouvoir continuer de soulever 15 tonnes par jour, pendant je ne sais pas combien d'années, il ne sera pas forcément très satisfait de son sort et c'est aussi pour cela que nous engageons des gens qui ont une certaine polyvalence pour que nous puissions travailler avec eux dans différents domaines.

Nous avons surtout pensé aux citoyens et ce sera, si vous acceptez le rapport, notre rôle et notre responsabilité de sensibiliser le citoyen au moment où dans son quartier, de telles interventions arriveront.

La privatisation de l'enlèvement des déchets, c'est une réflexion que nous menons pour l'ensemble des secteurs de la Voirie, de travaux des Parcs et promenades. C'est une question récurrente au sein du Conseil communal de savoir quelle mission devrions-nous privatiser et quelles missions nous ne devrions pas privatiser. Il y a des questions de fond, des éléments essentiels dans la conduite des affaires de la cité. Il se trouve que les ordures ménagères, c'est une chose qui n'est pas à négliger, mais nous conduisons ce type de réflexions. Nous nous posons aussi des questions dans le domaine de l'épuration des eaux, du pompage des canalisations, mais il faut bien admettre aussi qu'il faut trouver des entreprises qui ont la capacité de faire ce que nous faisons. Je vous rappelle que nous ne sommes pas une petite ville et qu'il faut

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

trouver une entreprise capable de faire de genre de prestation. La réflexion a été abordée, elle n'a pas été approfondie car nous estimons que la question du ramassage des ordures ménagères est une tâche fondamentale des collectivités publiques, mais nous ne pouvons pas exclure que tel ou tel aspect des choses soit privatisé. Nous avons des partenariats, si je prends la question de la déchetterie de Plaines-Roches, certes ce n'est pas une privatisation puisqu'il n'y a que des collectivités publiques, mais là nous travaillons ensemble en partenariat et nous sommes donc ouverts à ce type de démarches.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, propose une suspension de séance de dix minutes.

A la reprise des travaux, **M. Philippe Loup**, au nom du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste a réfléchi, en passant par plusieurs états d'âme en écoutant le Conseil communal et en lisant le rapport. Il y a encore beaucoup de questions qui restent ouvertes par rapport aux coûts financiers, pas ceux du moment ni de l'investissement, mais de la réalisation et les problèmes de déchets lourds que nous rencontrons au centre-ville, on voit bien qu'ils ne seront pas résolus par ces investissements. Il y a une analyse de la situation qui a été faite sur un quartier qui n'est pas du tout représentatif de cette ville. Près de 80 % de la ville ne ressemblent pas aux Beaux-Arts, ce sont des rues bien plus étroites, très pentues, avec un habitat qui n'est pas du tout groupé, qui nécessite effectivement peut-être 100 à 150 mètres de déplacements, mais en pente. Il n'y a que des collines dans cette ville et dire que nous avons fait une expérience 1/1, il n'y a pas vraiment une analyse 1/1 qui a été faite. Car une telle analyse, si elle est réaliste, est faite par rapport à une vision réaliste de la ville, ce qui n'est pas le cas des Beaux-Arts.

Une analyse 1/1, nous l'avons faite il n'y a pas longtemps, c'est celle du budget et des finances de la Ville. Il est vrai que ce rapport date du mois d'octobre, qu'il a été déposé au mois de novembre. Mais une analyse de situation doit aussi être faite par le Conseil communal, analyse financière par rapport à ce que ce Conseil général a voté en relation avec le budget. Je ne sais pas si vous vous souvenez, il y a eu un amendement qui a limité à l'autofinancement les investissements relatifs au patrimoine administratif de la Ville. Il appartient donc au Conseil communal de mettre des priorités. Alors des priorités quand il s'agit de restaurer, d'entretenir des canalisations, des chaussées, des bâtiments, de moderniser des éléments qui deviennent caduques par l'âge, bien sûr.

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

Mais sommes-nous dans cette situation, y a-t-il une situation d'urgence par rapport aux déchets et d'urgence en relation financière? Oui il y a une urgence financière à mettre des priorités et le Conseil communal n'a pas tellement l'intention de le faire, en tous cas sur ce sujet. Pourtant, comme il n'y a pas urgence de mettre ces conteneurs enterrés dans toute la ville, on pourrait imaginer de le faire par étapes. Il ne s'agit pas de saucissonnage, il s'agit simplement de réaliser ces objets dans un ou deux autres quartiers pour deux raisons : la raison d'avoir une analyse 1/1 de cette ville par rapport à cela et pour des raisons financières. Le Directeur des travaux publics n'a visiblement pas envie de l'entendre, c'est tout ou rien. C'est dommage que le Directeur des travaux publics le déclare ainsi car c'est ce qu'il a déclaré, c'est tout ou rien, vous prenez ou vous laissez. Nous avons envie d'avoir une analyse, un rapport, car nous ne voulons pas que cette ville reste à l'arrêt. Nous avons envie que s'il y a un progrès qui arrive par rapport à la gestion des déchets, par rapport au personnel et par rapport au coût financier de la gestion des déchets, si nous voyons que nous allons vers un progrès sur ces trois ordres, nous pourrions aller plus loin. Nous voulons donc donner une chance au Conseil communal d'aller plus loin. Visiblement, dans ses déclarations, on dirait que le Conseil communal n'a pas envie, le Directeur des travaux publics n'a pas envie de saisir cette chance. Eh bien, malgré lui, nous avons envie de voir cette analyse et c'est pour cela que nous maintenons nos amendements sur les arrêtés I et II.

Mais si, effectivement, la majorité de ce Conseil considère que, soit on prend tout, soit on prend rien, donc refuse ces amendements, le groupe socialiste ne prend rien et refusera ce rapport.

M. Frédéric Guyot, au nom du groupe udc, ajoute :

- Après délibération et discussion, le groupe udc refusera les amendements socialistes et soutiendra le rapport du Conseil communal dans la mesure où la voie structurelle et quand même abordée dans ce rapport et elle est mise en œuvre, tout en proposant une solution, tout ceci malgré les doutes et les réponses parfois évasives du représentant du Conseil communal.

M. Daniel Domjan, au nom du groupe radical, déclare :

- Après avoir entendu le flot de questions et de réponses, le groupe radical relève certaines zones d'ombre dans ce rapport, mais souscrit aussi que notre ville doit se situer dans un mouvement d'avancement. Chaque fois que l'on touche à quelque chose de fondamental dans nos

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

habitudes, on sent une certaine frilosité. Je crois qu'il est temps d'arrêter d'être frileux et de prendre un peu d'avance dans les éléments que nous voulons prendre. Il est vrai que, lorsque j'entends que, pour les personnes à mobilité réduite, l'on va compter sur le voisin, c'est pour le moins léger. Il sera nécessaire, certainement, d'avoir une collaboration étroite avec l'ensemble de la population pour que cette nouvelle structure prenne corps et puisse se faire. Nous sommes, nous-mêmes confiants dans le Conseil communal qui va faire cela dans ce sens. Nous ne voterons pas les amendements. Il n'est pas possible de faire un saucissonnage. Ou nous nous y lançons et nous le faisons car si nous faisons la moitié de la ville avec un système et l'autre moitié avec un autre, tout le système est caduque, l'économie est caduque et on aura des quartiers à différentes variantes et on espère bien que la commune va maintenir le dialogue comme elle l'a fait aux Beaux-Arts. Il est juste que ce n'est pas un lieu typique, mais dans ce lieu 90 % de gens sont satisfaits. Si on veut du 100 % j'attends que, dans les rangs de la gauche, on aille faire la publicité pour du 100 %. Nous n'y arriverons pas. Le groupe radical ne votera pas les amendements et nous soutiendrons le projet en demandant au Conseil communal d'être attentif à toutes ces questions et mettre tout le personnel de la commune capable et compétent pour les résoudre.

M. Jonas de Pury, au nom du groupe libéral, déclare :

- Le groupe libéral, dans sa majorité, soutiendra également le projet du Conseil communal tel qu'il nous est présenté et s'opposera aux amendements. A ce propos il ne faut pas être un spécialiste de la comptabilité pour nous apercevoir que si nous maintenons deux systèmes parallèles pendant une longue durée, nous additionnerons les coûts et nous n'obtiendrons aucune économie ni les avantages de l'un ou l'autre des systèmes.

Pour répondre au porte-parole du groupe socialiste, il me semble qu'il a utilisé un argument faux. La question est de savoir si nous avons décidé de limiter nos investissements à la capacité d'autofinancement de la commune, ce qui est juste. La question est de savoir c'est si ces investissements en matière d'évacuation des déchets entrent dans les investissements qui sont limités. La réponse est non, car ils sont entièrement financés par la taxe. Si nous sur investissons, si nous maintenons deux systèmes, si nous faisons une erreur, cela ne se traduira pas par une péjoration des comptes de notre Ville, mais par une péjoration de la situation de ses habitants qui, eux, paieront une taxe plus élevée.

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

De deux choses l'une. Soit on pense que le système actuel est approprié et on le conserve, soit on pense que le système qui nous est proposé est meilleur, il n'est pas parfait, et on l'adopte. A la limite nous pourrions encore nous dire, ce n'est pas ce que je préconise, que nous prenons un temps de réflexion. Il me semble que le temps de réflexion n'aboutira pas à des changements particulièrement importants et il ne permettrait pas de nous présenter un projet différent. Le groupe libéral soutiendra donc le projet du Conseil communal, avec un élément, nous voulons, si ce projet est adopté, que la situation des commerçants soit analysée et réanalysée car si le but de l'opération est d'avoir une politique uniquement dissuasive et de sanction vis-à-vis des commerçants, notamment du centre-ville et si le résultat est de pousser encore plus les commerçants hors du centre-ville, l'objectif n'est pas atteint. De ce point de vue nous attendons une certaine souplesse et remise en cause si les solutions proposées se révèlent inadaptées. Il faudra pas seulement compter sur la bonne volonté des commerçants et leur sensibilité au tri des déchets.

M. Blaise Horisberger, au nom du groupe popvertssol, déclare :

- Le groupe reste partagé. Il se trouve majoritairement plutôt sceptique et opposé aux amendements socialistes. Par contre, il est favorable au projet dans son entier. Une minorité considère que prolonger l'expérience et l'étendre à un quartier difficile ou à deux quartiers difficiles pendant deux années permettrait effectivement au Conseil communal de faire la preuve de son efficacité et de la réalisation de ses promesses. Le groupe reste donc partagé. En ce qui concerne les amendements proposés par le parti socialiste, à propos de celui de l'arrêté no II à l'alinéa 2, nous ne comprenons pas pourquoi cette phrase est supprimée. Elle ma paraît apporter une clarification et ne pas interférer avec le sens des amendements du groupe socialiste.

M. Pascal Sandoz, Directeur des travaux publics, déclare :

- Quatre éléments. Le premier c'est vous dire qu'un système qui n'est pas abouti conduit à un double système qui génère des coûts supérieurs. Le deuxième c'est que je vous ai entendu, notamment sur la question des commerçants. Vous avez raison, il y a un problème à régler, indépendamment d'ailleurs du fait qu'il y ait ou non de conteneur enterré. Le troisième, c'est la question de votre décision de diminuer les investissements 2007 de 5 millions de francs. Le Conseil communal s'est mis au travail. Il est sur le point d'aboutir à des réductions équivalentes à

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

votre décision et il n'a pas été tenu compte de réduire ce crédit qui nous paraît fondamental. Lorsque le groupe socialiste souligne : "le Directeur des travaux publics dit". Non c'est le Conseil communal qui combat les amendements que vous proposez. Le quatrième enfin et c'est une évidence de votre responsabilité et je me plais à le dire car trop souvent vous dites que nous vous mettons devant le fait accompli, ce soir vous allez prendre une décision de société.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, constate que la parole n'est plus demandée. Il propose au Conseil communal de se prononcer sur les amendements et les arrêtés. A propos du projet d'arrêté No 1 l' amendement est **refusé par 18 voix contre 15**. Quant à l'arrêté, il est **adopté par 18 voix contre 15**.

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

Discussion en second débat. Les articles, 2 et 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 18 voix contre 15

Arrêté
concernant une demande de crédit pour l'implantation de
conteneurs enterrés destinés aux ordures ménagères
(Du 18 décembre 2006)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un montant de 6'990'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'implantation de conteneurs enterrés destinés aux ordures ménagères et les compléments nécessaires à la récupération des déchets triés.

Art. 2.- L'amortissement de cet investissement au taux de 10 % l'an sera pris en charge par la Section des travaux publics, sur le compte des déchets incinérables.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 18 décembre 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Nicolas de Pury

Le secrétaire,

Blaise Péquignot

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

Le président prend alors acte du **retrait de l'amendement socialiste** concernant l'arrêté No II. Il soumet donc l'arrêté au vote du Conseil général qui **l'adopte par 18 voix contre 7.**

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

Discussion en second débat. Les articles premier, 2 et 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 18 voix contre 7

Arrêté
concernant la modification du règlement de police,
du 17 janvier 2000
(Du 18 décembre 2006)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Le règlement de police de la Ville de Neuchâtel, du 17 janvier 2000, est modifié de la façon suivante :

Enlèvement des ordures

Art. 43.-¹ La Direction des travaux publics assure l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères et des déchets solides.

² Elle établit l'horaire de ramassage, fixe les modalités de ce service, peut désigner des lieux de dépôts, pour les rues inaccessibles aux camions de ramassage, et imposer un type de poubelles et de sacs à déchets.

³ **Elle équipe le territoire communal de conteneurs enterrés destinés à la réception des ordures ménagères.**

Dépôt

Art. 44.-¹ **Dans les quartiers non équipés de conteneurs enterrés**, les ordures ménagères et les déchets encombrants ou organiques doivent être déposés dans la rue avant le passage du camion, au plus tôt à 5 heures le jour du ramassage et de manière à ne pas gêner les piétons; les poubelles doivent être rentrées le même jour.

² **Dans les quartiers équipés de conteneurs enterrés, les ordures ménagères doivent obligatoirement y être déposées. Les déchets organiques doivent être déposés dans la rue aux conditions fixées à l'alinéa premier.**

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

³ Les dépôts effectués en violation des horaires et des modalités de ramassage seront enlevés aux frais du contrevenant.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Art. 3.- Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa ratification par le Conseil d'Etat.

Neuchâtel, le 18 décembre 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Nicolas de Pury

Le secrétaire,

Blaise Péquignot

Séance de relevée du lundi 18 décembre 2006

Le président soumet enfin le classement du postulat 05-501 au vote de l'assemblée qui **l'accepte par 27 voix contre 1.**

La séance est levée à 22 h 26.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le chancelier-rédacteur,

Rémy Voirol

Le président,

Nicolas de Pury

Le secrétaire,

Blaise Péquignot